



# JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 4 — 2003

## Séance

du mercredi 19 mars 2003

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Madeleine Amgwerd (PDC), présidente

Secrétariat: Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat

### Ordre du jour:

1. Communications
2. Questions orales
3. Motion interne no 77  
Pour régler une fois pour toutes la problématique des musées dans le Canton. Michel Juillard (PLR)
4. Interpellation no 640  
Transfert à Lausanne de la division des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel. Maxime Jeanbourquin (PCSI)
5. Interpellation no 641  
Loi sur l'encouragement du sport. Vincent Wermeille (PCSI)
6. Question écrite no 1717  
Au secours de la patinoire d'Ajoie. Charles Juillard (PDC)
7. Question écrite no 1718  
Droit à un congé rémunéré de seize semaines en cas d'adoption. Jean-Michel Conti (PLR)
8. Motion interne no 76  
Coopération du canton du Jura: création d'une commission d'enquête. Maxime Jeanbourquin (PCSI)
17. Résolution no 88  
Planification des travaux de l'A16: le respect du calendrier et des montants d'investissement est vital pour le Jura! Benoît Gogniat (PS)
18. Résolution no 89  
Non au démantèlement des transports publics. Jérôme Oeuvery (PDC)

---

Inauguration officielle de l'Hôtel du Parlement et du Gouvernement

---

*(La séance est ouverte à 8 heures en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)*

---

### 1. Communications

**La présidente:** Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, Mes-

sieurs les observateurs de Moutier et de Sorvilier (qui vont arriver je pense), Monsieur le Vice-chancelier, Monsieur le Délégué à l'information, Madame la secrétaire, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, cher public, j'ai l'honneur et le plaisir de vous saluer pour cette troisième séance du Parlement jurassien, que je déclare ouverte.

### Allégorie et métaphore:

«Maria avait deux enfants  
Deux enfants dont elle était fière  
Et c'était bien la même chair  
Et c'était bien le même sang.  
Ils grandirent sur cette terre  
Près de la Méditerranée.  
Ils grandirent dans la lumière,  
Entre l'olive et l'oranger.  
C'est presque au jour de leurs vingt ans  
Qu'éclata la guerre civile.  
On vit l'Espagne rouge de sang  
Crier dans un monde immobile.  
Les deux garçons de Maria  
N'étaient pas dans le même camp,  
N'étaient pas du même combat.  
L'un était rouge, l'autre était blanc.  
Si vous lui parlez de la guerre  
Si vous lui dites liberté  
Elle vous montrera la pierre  
Où ses enfants sont enterrés.  
Maria avait deux enfants  
Deux garçons dont elle était fière  
Et c'était bien la même chair  
Et c'était bien le même sang.»  
C'était une chanson de Jean Ferrat de 1966.

Cette séance se terminera impérativement aux alentours de 11.15 heures puisqu'à 11.30 heures aura lieu l'inauguration de l'Hôtel du Parlement et du Gouvernement. Les points de l'ordre du jour qui n'auront pas pu être traités seront reportés à la séance suivante.

Le Bureau, dans sa séance du 27 février, a procédé à la désignation des membres dans différentes commissions. Je vous en donne connaissance:

### Commission de rédaction:

Président: Roland Cattin – Membres: Pierre Vallat, Philippe Wicht, Ami Lièvre et Romain Voïrol – Remplaçants: Jean-Marie Allimann, Pierre-André Comte, Bertrand Valley et René Froidevaux.

#### Comité mixte Aoste-Belgique-Jura:

Président-délégué: Pierre-André Comte (PS) – Vice-président délégué: Alain Schweingruber (PLR) – Membres: Jérôme Oeuvery (PDC) et Jean-Jacques Zuber (PCSI) – Remplaçants: Françoise Collarin (PDC), Jean-Pierre Petignat (PS), Françoise Doriot (PLR) et Pascal Prince (PCSI)

#### Section jurassienne de l'Association parlementaire de la Francophonie (APF):

Membres: Gilles Villard (PDC), Yves Queloz (PDC), Françoise Collarin (PDC), Germaine Monnerat (PDC), Jérôme Oeuvery (PDC), Anne Seydoux (PDC), Marco Vermeille (PDC), Francis Girardin (PS), Benoît Gogniat (PS), Patrice Kamber (PS), Luc Maillard (PS), Bluet Riat (PS), Jean-Michel Conti (PLR), Marcel Hubleur (PLR), Pierre Lovis (PLR), Alain Schweingruber (PLR), Maxime Jeanbourquin (PCSI), Pascal Prince (PCSI), Bernard Tonnerre (PCSI), Christophe Schaffter (CS-POP) et Luc Schindelholz (CS-POP).

Président de la Section: Maxime Jeanbourquin (PCSI) – Président de la commission politique: Francis Girardin (PS) – Président de la commission des affaires parlementaires: Gilles Villard (PDC) – Président de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles: Yves Queloz (PDC) – Président de la commission de la coopération et du développement: Pierre Lovis (PLR).

Le Bureau a confirmé la proposition de la commission de la coopération et de la réunification et a désigné Pierre Lovis (PLR) comme délégué au Conseil rhénan.

Bravo et merci. Beaucoup de satisfactions à toutes les personnes nommées.

Les commissions parlementaires ont déjà reçu l'information mais je la répète ici. Le Bureau s'est penché une fois de plus sur la manière dont doit être conçu le traitement des conventions intercantionales: dorénavant, la commission de la coopération procédera à l'examen de toutes les conventions; selon les nécessités, elle pourra en référer à la commission spécialisée dans le domaine concerné par la commission.

Je signale également que le Gouvernement a désigné, par voie d'arrêté, une délégation jurassienne dans un groupe de travail interjurassien pour la mise en place d'une politique de promotion culturelle interjurassienne. Cette décision est une mise en pratique des décisions du Parlement de l'été dernier. En relation avec le mandat de ce groupe de travail et momentanément, il a également été décidé de surseoir à la modification de l'appellation de l'Office du patrimoine historique en Office de la culture. Dont acte.

Je me permets encore une fois de vous rappeler que vous facilitez le travail du Secrétariat du Parlement en transmettant toutes vos interventions parlementaires, écrites et orales, par e-mail ou par disquette. Merci.

Il serait agréable, nouveau lieu, nouvelles méthodes, nouvelles habitudes, que vous éteignez – je crois que cela se fait – votre téléphone portable et que vous soyez attentifs à l'enclenchement et à la fermeture du micro de la tribune lorsque vous y parlez... sinon la présidente, voire le secrétariat, y veillera en dernière instance.

J'aimerais, de la part de la présidente de la commission de la justice, rappeler aux membres de la commission que, soit à la pause s'il y en a une, soit à la fin de la séance, la commission de la justice se réunira rapidement pour fixer deux ou trois impératifs.

Après ces informations officielles, j'aimerais mettre en évidence quelques événements qui sont survenus depuis notre dernière séance. Je commencerai par le point positif.

Une victoire suisse grâce à Alinghi: la Suisse, les Suisses, ou plutôt certains Suisses, ont la critique facile. Ils mettent d'abord en exergue tout ce qui ne va pas chez nous et font, en quelque sorte, de l'autodestruction. Ils ne savent pas ou

plus voir le côté positif et constructif des événements. Ce genre de mentalité, fort cultivé dans certains milieux, crée un climat peu enclin à la créativité, à la recherche et à l'innovation. Comment motiver dans ce contexte critique des femmes et des hommes, des jeunes en particulier, à croire en l'avenir, à faire des projets, à changer, bouger et imaginer l'avenir? Alinghi est tout le contraire de cette attitude critique, passiviste et passive et ça fait du bien. Un esprit d'équipe, une haute compétence technologique, se lancer des défis, mettre en place les conditions de la réussite avec des femmes et des hommes compétents, engagés et volontaires, communiquer une passion et la faire partager, ce sont tous les ingrédients pour réussir. Ce projet et ce défi ont abouti. Je souhaite le même enthousiasme et la même conviction pour notre projet «Jura Pays ouvert». Bravo aussi aux entreprises jurassiennes qui ont contribué à cette victoire.

Passons au négatif.

Réductions des crédits pour l'A16. Aucune autorité politique jurassienne n'a pu être indifférente à l'annonce faite par le conseiller fédéral Moritz Leuenberger de réduire les crédits autoroutiers attribués au Jura et au Valais au profit de Zurich. Le Gouvernement jurassien a réagi, à très juste titre, rapidement et avec fermeté, contre cette proposition de réduction de crédits, soulignant la patience des Jurassiens dans ce domaine. Cette décision fédérale est extrêmement malvenue à deux titres. Premièrement, elle donne vraiment l'impression que tout doit être fait pour Zurich et sa région en défavorisant directement et délibérément les régions périphériques. Deuxièmement, dans la morosité économique actuelle, le Jura a besoin d'infrastructures autoroutières pour occuper une place plus importante ou au moins pour ne pas perdre la place qu'il occupe dans les échanges économiques actuels. Je pense que ce n'est pas outrepasser mes pouvoirs de présidente que d'affirmer que le Parlement soutient la prise de position ferme du Gouvernement et s'associe à sa démarche. Preuve en est d'ailleurs la résolution qui devrait être développée en fin de séance. Affaire à suivre puisque toutes les décisions ne sont pas encore prises.

Deux événements plus heureux mais dans un tout autre domaine, celui des femmes:

– Le 7 mars, le Centre de liaison des associations féminines a fêté son 20<sup>ème</sup> anniversaire. Je salue l'engagement de toutes les femmes qui y ont travaillé et ont permis de faire progresser l'égalité.

– Ce même jour, j'ai participé à Genève à la remise du Prix «Femme exilée, femme engagée». C'est la deuxième fois que ce prix est décerné. En 2002, le prix était genevois; cette année, il était ouvert à toute la Suisse romande. Il y avait seize femmes «nominées», dont deux femmes étrangères habitant le Jura. Le but de ce prix est de faire «sortir de l'ombre» des femmes étrangères qui ont eu et ont souvent encore un parcours de vie difficile suite à leur exil. J'ai eu le plaisir présenter et de rendre hommage aux deux «Jurassiennes», Sakineh Ashury Khandouzy, Iranienne, et Arziha-ne Saciri, d'ex-Yougoslavie, toutes les deux habitant Delémont. Je les félicite de leur nomination. Je souhaite, en vous parlant de ce prix, mieux faire connaître ses objectifs et mettre en lumière aussi ces trajectoires de vie difficiles, mais si dignes qu'elles méritent notre admiration pour leur courage et leur abnégation. Je mets en circulation les deux exemplaires de la publication qui est faite au moment de la remise de ce prix.

En dernier lieu, en votre nom, j'assure Frédéric Juillerat de toute notre sympathie suite au décès de sa chère maman.

## 2. Questions orales

**La présidente:** Il y en a une de moins que la dernière fois, soit vingt-deux.

### L'Institut agricole: une fondation privée

**M. Jérôme Corbat (CS-POP):** Il y a de cela une quinzaine de jours, le «Quotidien jurassien» nous apprenait, au détour d'une phrase, que l'Institut agricole du Jura verrait son avenir au sein d'une fondation. Fondation dites-vous!

En fait, renseignements pris, il semble que le groupe de travail institué par le Gouvernement – groupe chargé de faire des propositions pour créer une institution interjurassienne en matière d'agriculture – propose en conclusion une fondation de droit privé pour l'Ecole d'agriculture. On nommerait le directeur ces prochaines semaines, qui entrerait en fonction au mois d'août, pour obtenir une autonomie financière de ladite fondation au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Privatiser la formation professionnelle agricole. C'est fantastique! Sans parler de l'Ecole d'économie familiale et des prestations de conseil aux agriculteurs. Après le vote des Juraissiens et des Jurassiens sur la LME, qui était un ferme soutien au service public, comment peut-on envisager un tel démantèlement? Que dire du statut des vingt-cinq personnes concernées par une privatisation de cette filière? Les organisations professionnelles n'ont même pas été consultées alors que l'arrêté du Gouvernement le stipulait à son article 4.

L'attachement des Jurassiens à leur service public compte-t-il si peu qu'on veuille nous proposer peut-être la privatisation d'autres filières d'enseignement? L'Ecole professionnelle, l'EHMP ou le Lycée bientôt?

Est-ce que le Gouvernement confirme l'orientation vers une fondation de droit privé pour l'Ecole de Courtemelon? Compte tenu des modifications des décrets et lois, quel calendrier envisage le Gouvernement? Et, si vous le permettez, le Gouvernement externalise la filière de Courtemelon pour créer une institution interjurassienne; quelle autre institution interjurassienne menace le service public de la République et Canton du Jura?

**M. Jean-François Roth**, ministre de l'Economie: Le projet auquel Monsieur le député Corbat s'est référé maintenant est un projet qui a été mis sur pied à la suite d'une résolution de l'Assemblée interjurassienne. Les gouvernements ont fourni un mandat à une commission paritaire (Jura bernois et canton du Jura) qui a effectivement proposé un projet qui a déjà été avalisé par les gouvernements bernois et jurassien.

Effectivement, Monsieur le Député, toute la formation agricole et en économie familiale, la vulgarisation ou le conseil, la promotion des produits et d'autres prestations encore devraient être réunis sous le toit d'une fondation de droit privé. Pour quelles raisons? Parce que tous les acteurs agricoles, en matière d'agriculture, préconisent le fait que la profession, c'est-à-dire les milieux professionnels paysans (agriculteurs, femmes-paysannes), et l'Etat soient associés dans un processus qui conduise à créer cette institution et, ensuite, à lui confier les tâches requises, c'est-à-dire celles qui sont décrites et notamment la formation, le conseil et la promotion des produits. Donc associer les associations faitières, les chambres d'agriculture, qui ont d'ailleurs aussi donné leur aval, à ce processus. Et autant le canton de Berne que nous avons jugé que ce processus était intéressant.

La privatisation de l'enseignement dont vous parlez a ses limites – mais nous y reviendrons – dès lors que le cadre est naturellement fixé par le droit public de l'enseignement professionnel et de l'économie familiale par des lois fédérales et des lois d'application cantonales et que, mise à part le statut de la fondation et de son personnel, il n'y a pas là de grandes possibilités de fantaisie.

Cela dit, le calendrier que nous nous sommes fixé est naturellement démocratique, Monsieur le député Corbat. Vous aurez l'occasion de vous prononcer et de dire, puisqu'il y a toujours en général ici beaucoup de ferveur autour des insti-

tutions communes Berne–Jura (Jura bernois et canton du Jura), si cette institution vous convient. C'est une institution très intégrée, qui convient aux agriculteurs du Jura bernois et du canton du Jura et qui a reçu l'aval des chambres d'agriculture et des gouvernements. Vous aurez l'occasion de dire ici, dans un débat, si vous ratifiez cette convention dès lors que la Constitution jurassienne prévoit que les conventions soient ratifiées par votre Parlement et, parallèlement, nous vous soumettrons également les modifications de lois qui devraient survenir si nous procédons à cette réforme. Quel calendrier? Un calendrier assez rapide. Il est vraisemblable que vous soyez saisis de ce dossier dans le courant du mois d'avril ou mai, en fonction des décisions que pourra prendre prochainement le Gouvernement. Je précise que le canton de Berne n'est pas tenu de passer devant son Grand conseil. Donc, la procédure, de ce point de vue-là, sera asymétrique.

Voilà donc ce que je peux dire maintenant de ce projet. Les associations de professionnels seront naturellement aussi informés dans le processus normal de ce projet. Et puis, à plusieurs reprises, j'ai parlé et discuté avec le personnel de Courtemelon.

**M. Jérôme Corbat (CS-POP):** Je ne suis pas satisfait.

### Péréquation financière et augmentation des charges liées pour les communes

**M. François Valley (PLR):** Les communes jurassiennes plient sous l'augmentation des charges liées, notamment concernant le social et la santé. Elles s'asphyxient et ont du mal à engager les nouveaux investissements indispensables.

Les journaux n'ont cessé de relater, ce premier trimestre 2003, certains refus de budgets 2003, certains refus d'augmentation de quotité.

Les associations des maires de district clament leur mécontentement. Bref, ça bouillonne!

Le Gouvernement peut-il nous renseigner sur le calendrier qu'il entend mettre en place pour présenter au Parlement le dossier de la nouvelle péréquation financière, fruit du travail du groupe G 07?

**M. Claude Hêche**, ministre: Je suis, comme vous Monsieur le Député, conscient de la situation que nous traversons, tant du côté des représentants des communes que des représentants de l'Etat puisqu'effectivement la situation est difficile pour l'ensemble des collectivités.

Comme vous venez de le rappeler à cette tribune, un groupe de projet, qui était constitué de représentants de l'Etat et des communes, a ficelé un ensemble de dossiers qui traitent de la répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes et également un volet important s'agissant de la péréquation financière, qu'elle soit verticale (Etat-communes) ou horizontale (entre les communes) puisque, vous le savez également, il y a quelques disparités à ce niveau-là.

Vous posez la question sur le calendrier. Ce dossier est pratiquement ficelé. Une interrogation majeure subsiste – sans trahir de secret – surtout sur la question du transfert partiel, total ou d'un non-transfert des charges de la santé, c'est-à-dire une prise en charge par la collectivité cantonale. Mais je puis vous assurer que ce dossier devrait être déposé sur la table des parlementaires dans le courant du mois d'avril, voire début mai prochain.

**M. François Valley (PLR):** Je suis satisfait.

### Correction de la route Porrentruy–Fahy

**M. Jean-Rodolphe Gerber (PLR):** Il y a bientôt trente ans que la route entre Porrentruy et Fahy a été l'objet de correc-

tions importantes: toute la partie depuis le village de Fahy jusqu'à la bifurcation de Chevenez, soit près du trou du Creugenat, avait été améliorée. A cette époque, un important rocher masquant un virage avait été dynamité afin de procéder à la correction de ladite route jusqu'à Courtedoux. L'importante masse de pierres extraites avait servi à combler un trou et apporté une amélioration sensible à la route réalisée. Il était alors convenu de poursuivre les travaux de correction jusqu'à Courtedoux, y compris la traversée du bas du village.

Je souhaiterais que ce dossier soit sorti du fond d'un tiroir et si possible traité rapidement. Comme vous le savez, dans deux ans, les travaux sur l'A16 (traversée de Porrentruy et liaison à l'autoroute depuis l'ouest de la ville) devraient être réalisés. Cet accès facilité génèrera certainement une augmentation importante du trafic, notamment des camions, entre le Département français du Doubs et l'Ajoie, qui empruntera également les quelques centaines de mètres de la route très étroite et dangereuse à l'ouest du village de Courtedoux.

**M. Laurent Schaffter**, ministre de l'Équipement: Monsieur le député Gerber a raison de déclarer que la route à la sortie de Courtedoux en direction de Chevenez est en mauvais état mais il faut préciser ici que le tracé de cette route, particulièrement à la hauteur du trou du Creugenat, sera changé. Il y aura un tracé différent suite à l'arrivée de la Transjurane dans le secteur. Différentes installations techniques seront implantées à proximité de la route qui sort de Courtedoux. Par conséquent, nous n'avons pas souhaité intervenir sur cette chaussée pour des raisons d'économies et nous allons entreprendre ces travaux lorsque le tracé de la nouvelle route sera entrepris.

Mais je veillerai quand même à ce que les réparations urgentes y soient effectuées de manière à garantir la sécurité.

**M. Jean-Rodolphe Gerber** (PLR): Je suis satisfait.

### Etat des routes à la périphérie du Canton

**M. Roland Koller** (UDC): La Confédération avait annoncé le mois dernier sa volonté de retirer 15 millions de francs au canton du Jura sur les crédits pour les travaux de construction de l'A16.

Nous saluons nos autorités d'avoir défendu les intérêts de notre région périphérique et éloignée des grands centres urbains. Mais nous constatons que, sur le plan jurassien, nous retrouvons le même phénomène, c'est-à-dire que les zones périphériques du canton du Jura subissent le même sort. Les projets annoncés, tels que traversées de villages – j'en cite quelques-uns (Beurnevésin, Fahy, Bourrignon) – n'ont pas été retenus ou supprimés de la planification financière 2003-2007.

On remarque aussi que plusieurs routes cantonales périphériques ne subissent plus d'entretien. Parmi beaucoup d'exemples, je ne citerai que la route Develier-Lucelle. A plusieurs endroits, la chaussée est en très mauvais état et est devenue dangereuse. A près plus d'une intervention de la commune de Bourrignon auprès des Ponts et chaussées et de moi-même à cette tribune, celle-ci n'est toujours pas réparée.

Les citoyens du haut plateau de Bourrignon n'utilisent pour ainsi dire pas l'autoroute pour se rendre à Delémont ou à Porrentruy et encore moins pour aller aux Franches-Montagnes mais ils se voient contraints d'emprunter une route en mauvais état et dangereuse tous les jours pour se rendre sur leurs lieux de travail!

La route cantonale Develier-Lucelle et les traversées des villages en zones périphériques auront-elles une fois la chance d'être entretenues et réalisées? Et, plus généralement,

pendant combien de temps encore l'entretien des routes périphériques jurassiennes restera la dernière des priorités?

**M. Laurent Schaffter**, ministre de l'Équipement: La planification financière 2004-2007 est en ce moment en cours d'examen au Gouvernement. Donc, vous ne pouvez pas affirmer, Monsieur le Député, que nous avons déjà effectué des choix. Cette planification financière est examinée et elle sera sanctionnée par le Parlement. Donc, vous aurez tout loisir d'intervenir à ce sujet.

Effectivement, nous planifions les travaux d'entretien et de réfection des routes en fonction de la capacité financière du Canton qui, vous le savez, a des limites et nous devons naturellement faire des choix. C'est ce qui est en cours de discussion en ce moment au Gouvernement.

Bien entendu, nous allons, à l'intérieur de ces choix, fixer des priorités et, là, je veillerai naturellement à ce que certains tronçons de routes, tels que ceux que vous m'avez signalés aujourd'hui, soient entrepris le plus rapidement possible mais, naturellement, à l'intérieur du budget et des montants qui seront mis à notre disposition par le Parlement. Donc, je peux vous rassurer que des priorités seront données mais nous allons naturellement nous en tenir au budget et à la capacité financière du canton du Jura.

**M. Roland Koller** (UDC): Je suis satisfait.

### Buanderies de l'Hôpital du Jura

**M. Jean-Jacques Sangsue** (PDC): Dans le projet d'étude des buanderies de l'Hôpital du Jura, j'aimerais connaître les orientations de la commission qui planche sur ce dossier et quels sont les délais que s'est fixés ladite commission.

**M. Claude Hêche**, ministre de la Santé: J'essaierai d'être aussi court que la question posée par Monsieur le député Sangsue.

Ce que je puis indiquer à cette tribune, c'est qu'effectivement des études sont en cours s'agissant des buanderies, en particulier au niveau de l'organisation, et sont menées par la direction de l'Hôpital du Jura. Et je puis apporter une précision complémentaire: le conseil d'administration n'a pas encore été saisi des différentes propositions.

Par contre, la question posée me permet d'apporter aussi un complément sur la volonté politique que j'ai exprimée au nom du Gouvernement. Il a été demandé au conseil d'administration ainsi qu'à la direction de l'Hôpital du Jura d'examiner toutes les pistes possibles visant à la réduction d'un certain nombre de charges et ceci non seulement dans le prolongement de l'application du plan hospitalier mais également dans d'autres secteurs d'activités, en particulier le secteur administratif, le secteur technique, voire même le service de l'hôtellerie. Dans ce sens, nous attendons bien sûr des propositions, voire des réalisations concrètes pour véritablement intervenir sur les coûts de la santé.

**M. Jean-Jacques Sangsue** (PDC): Je suis satisfait.

### Coût de la notification des nouvelles valeurs officielles et locatives

**M. Pierre Lovis** (PLR): Dans une lettre-circulaire datée du 6 mars 2003, le Service des contributions a fait savoir aux communes jurassiennes qu'il allait prochainement notifier 60'000 nouvelles décisions d'estimation des valeurs officielles et locatives aux propriétaires fonciers. On constate ainsi que ce dossier avance et que les décisions prises par le Parlement en la matière vont enfin être concrétisées.

Cependant, le Service des contributions indique simultanément que le coût de cette opération s'élèvera à près d'un million de francs, dont la moitié serait à charge des communes. Ce coût proviendrait pour une bonne partie du fait que les notifications prévues seraient envoyées par pli recommandé, respectivement par lettre-signature.

Sachant que le fisc notifie toutes ses décisions de taxation annuelles sous pli simple, précisément pour des raisons d'économies, le Gouvernement ne pense-t-il pas qu'il serait hautement préférable de procéder ici aussi de cette manière plutôt que par pli recommandé et d'éviter ainsi des dépenses inutiles et évitables?

**M. Gérald Schaller**, ministre des Finances: Effectivement, le processus de notification des nouvelles valeurs officielles est engagé suite aux décisions qui ont été prises au sein de ce Parlement, suite aussi à la décision prise par le Gouvernement d'abaisser, comme il s'y était engagé, les valeurs locatives. Ces décisions seront notifiées très prochainement et vous vous souvenez peut-être que, dans le cadre du budget 2003, un montant relativement important avait été porté au budget du Bureau des personnes morales et autres impôts en relation avec ce processus.

La répartition des frais prévue par le Service des contributions est conforme aux décisions prises antérieurement en matière d'estimation de valeurs officielles et c'est conformément à cette clé de répartition que les communes sont appelées à participer au financement de ces mesures.

Cela étant, je n'ai plus en tête le détail de ce budget et en particulier des frais de notification sous pli recommandé ou sous lettre-signature. Je vais examiner, avec le Service des contributions, la possibilité dans certains cas de renoncer à une telle possibilité et voir s'il est justifié, dans chaque cas, de procéder à une notification sous lettre-signature avec les frais que cela engendre. Dans la mesure où des économies pourraient être réalisées à ce niveau-là, et bien nous allons les réaliser.

**M. Pierre Lovis** (PLR): Je suis partiellement satisfait.

#### **Elevage des chevaux et contraintes posées par l'environnement**

**M. Alain Schweingruber** (PLR): Comme vous le savez, les dispositions légales sur l'environnement et l'aménagement du territoire relatives à l'élevage et à la détention des chevaux sont très contraignantes. Elles le sont d'autant plus lorsque les autorités administratives en font une application stricte et restrictive. Or, cela aboutit au paradoxe invraisemblable qu'il est interdit, en particulier dans le Jura, d'élever ou de détenir des chevaux en zone agricole si l'on n'a pas la qualité d'agriculteur et qu'il est pratiquement tout aussi impossible de le faire en zone à bâtir. Dans une région qui prétend être le paradis du cheval, c'est particulièrement aberrant!

Lors de la séance du Parlement du 20 mars 2002, j'avais interpellé le Gouvernement pour le sensibiliser à cette question et lui demandais s'il envisageait de se montrer souple et ouvert dans l'application des dispositions légales applicables en la matière. Dans sa réponse, le chef du Département de l'Équipement d'alors, le ministre Kohler, indiquait notamment ceci: «J'ai le même souci que vous et nous essayons de trouver des solutions. (...) Le plan directeur cantonal (...) permettra de créer des ouvertures pour tenter, au pays du cheval, la construction de telles infrastructures. Je crois que le Service de l'aménagement du territoire est maintenant conscient des problèmes qui se posent et il essaie de trouver des solutions. (...) Le souci que vous évoquez ici à cette tribune est bien réel. Le Gouvernement s'y attelle et nous essaierons de trouver, dans le cadre de la législation fédérale,

des exceptions comme nous avons pu le faire, par exemple, pour la pratique du trial en forêt».

Or, ayant interpellé récemment un fonctionnaire du Service de l'aménagement du territoire à ce sujet, il m'a été répondu qu'aucune disposition n'avait été prise jusqu'à présent. Je me permets dès lors d'interpeller le nouveau ministre de l'Équipement et de lui demander s'il est prêt à faire prendre des mesures permettant d'assouplir, dans les faits, l'exécution rigoureuse des dispositions légales applicables en ce domaine.

**M. Laurent Schaffter**, ministre de l'Équipement: Je ne vais pas me référer aux déclarations de mon prédécesseur. Tout simplement, je voudrais vous dire que je suis confronté, depuis que j'ai pris le Département de l'Environnement et de l'Équipement, à un certain nombre de demandes de dérogation à l'article 24 de la loi sur l'aménagement du territoire en zone agricole, que j'ai très vite remarqué que c'était un sujet extrêmement délicat et qu'il fallait vraiment y avancer très lentement et réfléchir sur chaque cas précis.

Puisque mon prédécesseur vous a fait part de son sentiment personnel, je voudrais simplement vous faire part du mien. Je souhaite quand même que la loi soit respectée et que l'application de cette loi soit uniforme sur le territoire jurassien, sans créer de précédents. Je pense que vous faites sûrement référence à un ou deux cas nouveaux qui sont arrivés sur ma table ces derniers temps. Effectivement, j'ai souhaité (et j'ai donné les instructions à mes chefs de service) que l'application de la loi sur l'aménagement du territoire soit respectée.

Naturellement, je voudrais aussi vous dire que, dans certains cas, certains citoyens construisent une écurie ou un abri pour les chevaux bien avant d'avoir demandé ne serait-ce qu'un permis de construire et, souvent, on tente ainsi de nous mettre devant le fait accompli. Je dois vous dire que je ne peux absolument pas accéder à ce type de démarche.

Donc, franchement, je vous dis que la loi sera respectée et, s'agissant de la souplesse, je vous dirais qu'elle pourra exister dans certains cas. D'ailleurs, dans un cas précis (je crois que c'est à Pleigne), j'ai donné mon autorisation pour l'élevage de chevaux car j'ai considéré qu'il y avait là différents intérêts et peu de nuisances dans ce projet.

Donc, en résumé, application de la loi et «souplesse».

**M. Alain Schweingruber** (PLR): Je ne suis pas satisfait.

#### **Entretien entre l'employeur et un fonctionnaire congédié**

**M. Fritz Winkler** (PLR): Fin janvier, les présidents des groupes ont reçu une lettre d'un ancien fonctionnaire de l'État jurassien qui n'a pas vu ses rapports de service renouvelés. Naturellement, je respecte la séparation des pouvoirs puisque l'affaire en question a été jugée par la Chambre administrative.

L'ex-fonctionnaire se plaint notamment dans sa lettre qu'il n'a pas eu un entretien avec le Gouvernement sur les griefs qui lui sont reprochés. Or, l'année dernière, d'autres fonctionnaires n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions. Je sais que certains ont trouvé un arrangement avec le Gouvernement pour une sortie plus «honorabile».

Comment se fait-il que ce fonctionnaire n'ait pu avoir un entretien avec son employeur alors que d'autres l'ont eu? Y a-t-il deux poids deux mesures quant aux relations entre employés et employeur dans cette République?

**M. Gérald Schaller**, président du Gouvernement: Monsieur le député Winkler fait référence à une décision qui a été prise par l'ancien Gouvernement, raison pour laquelle j'y répondrai.

L'année 2002 coïncidait avec la fin d'une période administrative et il incombait dès lors au Gouvernement d'examiner la question de la reconduction des rapports de service. Dans le cadre de cet examen, le Gouvernement a pris un certain nombre de décisions de non-renouvellement de rapports de service ou de renouvellement de ceux-ci assorti de certaines conditions.

Ces procédures ont toutes été conduites en respectant absolument scrupuleusement le droit d'être entendus des fonctionnaires concernés. C'est ainsi que, dès le printemps 2002, les intéressés ont été informés par le Gouvernement du fait que celui-ci envisageait de ne pas reconduire ou de ne pas renouveler les rapports de service ou d'assortir ceux-ci de certaines conditions. Dans cette communication, les intéressés étaient informés qu'ils avaient la possibilité, dans un certain délai, de faire valoir leur point de vue et de se déterminer sur les griefs retenus à l'appui de la mesure de non-renouvellement des rapports de service. Les fonctionnaires concernés ont utilisé cette possibilité et, à la suite de cela, le Gouvernement a rendu sa décision, après un nouvel examen approfondi de chaque situation.

Certains fonctionnaires, vous le savez, ont recouru contre la décision du Gouvernement, notamment celui auquel Monsieur le député Winkler a fait allusion. La Chambre administrative a été saisie du dossier et elle a examiné les griefs retenus par le Gouvernement à l'appui de sa décision. Dans le cas particulier, cette décision a été confirmée, ce qui démontre que la procédure suivie par le Gouvernement a été en tous points respectueuse des droits des fonctionnaires.

J'ajoute par ailleurs que tous ces fonctionnaires ont été traités de manière identique, que leur droit d'être entendus a été strictement respecté. Il n'y a donc pas eu deux poids deux mesures dans la façon dont le Gouvernement a réglé ces situations, qui sont toutes aujourd'hui définitivement réglées à la suite des décisions rendues, lorsqu'il y a eu recours, par la Chambre administrative.

**M. Fritz Winkler (PLR):** Je suis satisfait.

### Avenir des régions périphériques

**M. Philippe Gigon (PDC):** Dans le domaine des transports publics, comme dans d'autres d'ailleurs, les régions périphériques sont de plus en plus ignorées et privées d'investissements. Je vous rappelle la réduction des crédits dans les travaux de réalisation de la Transjurane, ce qui va prolonger son ouverture complète de quelques bonnes années. Et encore faudra-t-il maintenir la construction des quatre pistes sur l'entier de son tracé! Si l'on parlait, il n'y a pas si longtemps d'ailleurs, de l'ouverture de l'A16 en 2008, qui oserait à présent s'aventurer sur la formulation d'un délai final de réalisation? On parle à présent de 2014.

Le Gouvernement jurassien n'a d'ailleurs pas tardé à réagir à cette décision de Monsieur le conseiller fédéral Leuenberger annonçant une réduction importante des crédits, réaction qui, je l'espère, sera entendue. Or, il semblerait que c'est le cas puisqu'une délégation jurassienne, formée de Monsieur le conseiller national François Lachat, de Monsieur le conseiller aux Etats Pierre-Alain Gentil et de Monsieur Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement et de l'Équipement, a été reçue par Monsieur le conseiller fédéral, lequel est revenu sur sa décision, du moins en partie.

Egalement, et ceci n'est pas récent, Delémont perdra en 2004 son statut de gare-étoile. La Poste prévoit également de supprimer le 25% de ses lignes, dans les régions décentrées bien naturellement. En plus, dans le cadre de la planification des investissements de la deuxième étape de «Rail 2000», le directeur général des CFF déclare, sans vergogne, qu'il se battra de toutes ses forces contre l'emploi de l'enveloppe prévue de 5,9 milliards dans les régions périphériques.

Autre mauvaise nouvelle! Les CFF envisagent de supprimer 130 kilomètres de voies ferrées. Ma question au Gouvernement est donc la suivante:

Le Gouvernement s'est-il approché des CFF afin de s'inquiéter des points suivants:

1° Notre Canton est-il concerné par l'absence d'investissements des CFF prévus dans la deuxième étape de «Rail 2000» et comment a-t-il ou pense-t-il réagir?

2° Notre Canton est-il concerné par la suppression envisagée sur le territoire suisse de 130 kilomètres de voies ferrées?

**M. Laurent Schaffter,** ministre de l'Équipement: Vous avez raison, Monsieur le Député, de vous inquiéter. Le Gouvernement est également sensible et a réagi très rapidement à l'article qui a paru dans un journal du dimanche matin et qui émanait d'une interview du directeur général des CFF, M. Weibel. Très rapidement, nous avons envoyé un courrier à ce dernier, déjà d'une part pour lui faire part de notre totale désapprobation face aux affirmations publiées dans la presse et, d'autre part, pour lui demander une entrevue afin de définir les collaborations et, sur les années à venir, quels seraient les investissements qui seraient effectués dans notre Canton.

M. Weibel nous a naturellement très rapidement répondu. Dans son courrier, il a quelque peu fait marche arrière, c'est-à-dire qu'il a déclaré qu'il était très attaché aux régions périphériques et, en particulier, qu'il soutiendrait les investissements qui leur sont destinés. Nous en avons pris acte. D'autre part, nous avons fixé un rendez-vous avec lui en début mai.

Ce que je peux vous dire déjà pour vous rassurer, c'est qu'un certain nombre d'investissements sont en cours de négociation avec les CFF. Il y a par exemple les structures d'accueil des gares de Porrentruy et de Delémont qui sont en cours de réalisation, en tout cas à Delémont, ce qui représente un investissement de quelque 5 millions. 25 millions de francs sont en cours de discussion au niveau de l'automatisation de la ligne Delémont–Glovelier–Boncourt et cela en prévision de l'ouverture de la ligne Delle–Belfort. Un événement aussi important qui se prépare pour le canton du Jura est la connexion du réseau jurassien au RER bâlois et, là, un nombre très important d'investissements seront également nécessaires, auquel d'ailleurs le canton du Jura devra participer partiellement. Il s'agit là de relever les quais pour recevoir le nouveau matériel, environ en 2005-2006.

D'autre part, vous l'avez peut-être vu dans le Journal officiel, il y a aussi la réfection des tunnels de La Croix et de Glovelier, qui sera effectuée (c'est décidé) sur le réseau jurassien. Ces travaux représentent des investissements de 18,7 millions.

Donc, en somme, en ce moment, la situation n'est pas aussi noire que veut bien nous l'affirmer M. Weibel. Nous aurons une rencontre au mois de mai. Quelque 50 millions d'investissements sont en cours de préparation pour les années prochaines, jusqu'en 2008. Donc, le Gouvernement jurassien, à travers mon département, veillera que les «promesses», du moins à ce que ce qui est prévu soit réalisé et que le canton du Jura puisse maintenir à un niveau important ses réseaux ferrés.

D'autre part, vous posez aussi une question sur la réduction des voies ferrées. Je n'ai aucune information à ce sujet mais je pense que le canton du Jura ne sera pas touché par cette option.

**M. Philippe Gigon (PDC):** Je suis satisfait.

### Lenteur mise à traiter un dossier et horaire de travail de 34 heures à la Caisse de compensation

**M. Serge Vifian (PLR):** C'est l'histoire d'un rentier jurassien, qui passe ses vieux jours dans un home et formule en

février 2002 une demande de prestations complémentaires à l'AVS. En septembre 2002, il essuie un refus, contre lequel il forme recours au début octobre. La Chambre des assurances du Tribunal cantonal accorde trois prolongations (trois!) à la Caisse de compensation du canton du Jura pour la production de son mémoire de réponse. Celui-ci enfin présenté en mars 2003 (c'est-à-dire plus d'une année après le dépôt de la demande!), la Chambre des assurances impartit un délai de huit jours (huit!) au retraité pour faire savoir s'il maintient son recours.

La même semaine, la presse régionale nous apprend que la Caisse de compensation passe à la semaine de 34 heures. Les employés ont pu réduire leur horaire de 20% et leur salaire de 10%. Une des explications de cet aménagement du temps de travail est, selon la journaliste, que «au-delà de 7 heures de travail par jour, les employés mettent moins d'ardeur à la tâche». Rappelons, pour ceux qui ne le sauraient pas, que les activités de la Caisse de compensation sont financées par la part des cotisations AVS qui est affectée à la couverture des frais administratifs, ce pourcentage étant plus élevé dans notre Canton qu'ailleurs.

Les faits étant décrits avec un souci d'objectivité dont chacun jugera, je m'abstiens de les accompagner de commentaires qui pourraient heurter les oreilles sensibles et me limite à cette seule question au Gouvernement: tout cela est-il bien raisonnable dans le contexte actuel?

Je fais référence tant aux délais de traitement des dossiers par nos tribunaux qu'à la situation comparée des employés du secteur public et des travailleurs du privé.

**M. Claude Hêche**, ministre des Affaires sociales: Tout d'abord, Monsieur le député Vifian, sur ce que j'appellerais la partie historique que vous avez développée à cette tribune, pour être très franc avec vous, je ne mettrai bien sûr pas en doute les explications que vous avez produites parce que, vous connaissant, vous avez donné des indications un peu plus précises, ce qui me permettra de m'assurer si ce dossier a été suivi avec diligence ou si ce n'est véritablement pas le cas, ce que je déplorerais vivement et, au besoin, j'interviendrais pour prendre les mesures adéquates.

Dans la deuxième partie de votre historique, vous faites un amalgame intéressant entre une situation – mais j'imagine qu'il y en a malheureusement d'autres – et un projet qui, selon moi, peut être porteur d'avenir parce que je le considère comme un projet novateur par rapport à la situation telle qu'elle se présente actuellement: licenciements, chômage, mal-être avec des répercussions sur tout un chacun. Il m'apparaît que tout projet, quelle qu'en soit la provenance, mérite d'être étudié, affiné, soutenu, voire réalisé.

Dans le sens du projet qui est mis en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier de cette année visant à un aménagement et à la réduction du temps de travail, nous avons essayé, avec le soutien de l'IDEHAP, de répondre à un certain nombre de critères qui sont brièvement précisés à cette tribune et sont les suivants: comment mieux concilier l'activité professionnelle et la vie familiale? Deuxièmement, c'est un projet véritablement participatif puisque je puis dire que l'idée de base émerge de la part des employés et que c'est une réflexion large entre employés, employeur et en particulier la direction.

Ce que nous souhaitons – mais l'exemple concret que vous avez cité ne répond véritablement pas à cette attente – c'est qu'il y ait une amélioration du service auprès des bénéficiaires de prestations. A cela s'ajoute qu'il a été procédé à l'engagement supplémentaire de quelques personnes mais (et j'insiste sur ce terme) dans le strict respect que l'opération sera neutre financièrement. L'expérience menée sur une année, entre 2000 et 2001, démontre au sein d'un service de la Caisse de compensation que c'est véritablement jouable et possible.

Sur le dernier volet, il y a un aspect qualitatif. En matière de santé publique, j'ai toujours considéré et je considère toujours qu'une personne qui travaille dans de bonnes conditions, qui a des possibilités d'aménager son temps de travail, qui répond bien sûr et légitimement à l'attente des bénéficiaires de prestations, est en meilleure condition physique et son bien-être mental pourrait aussi apporter des résultats extrêmement.

Ce que je souhaite, et ce sera ma conclusion, c'est que l'exemple concret que vous avez cité à cette tribune si possible ne se produise plus – et je vais bien sûr me renseigner sur cette situation – et que ce projet puisse peut-être servir d'exemple dans d'autres secteurs d'activité publics ou privés.

**M. Serge Vifian** (PLR): Je suis partiellement satisfait.

### Politique du personnel

**M. Jean-Michel Conti** (PLR): Le «Quotidien jurassien», sous la plume de son rédacteur en chef M. Chapatte, écrivait, il y a de cela deux à trois semaines (vous retrouverez l'édition dans vos documents) que l'autorité politique jurassienne, donc y compris et surtout le Gouvernement, hibernait. Voilà le printemps, il est temps de sortir de l'hibernation!

Dans l'attente désespérée – je ne sais pas si c'est lié à l'hibernation – que le Gouvernement nomme enfin le nouveau chef du Service du personnel, je pose au Gouvernement une question en matière de politique du personnel.

Lorsqu'une personne subit une longue incapacité de travail due à la maladie ou à un accident et que cette période d'incapacité de travail est telle que la personne peut faire une demande de prestations d'AI (assurance invalidité), vaut-il mieux pour cette personne avoir travaillé dans le secteur privé ou dans le secteur public (à l'Etat)? Dans le domaine privé, la personne qui a une longue incapacité de travail est suivie pendant cette incapacité. L'employeur ou le responsable du personnel de l'entreprise ou encore l'assurance privée perte de gain informe cette personne, le moment venu, de son droit à déposer une demande auprès de l'assurance invalidité et d'effectuer la démarche à temps pour ne pas être pénalisée.

Qu'en est-il du côté de l'Etat? Le fonctionnaire qui est l'objet d'une longue incapacité de travail est-il laissé à lui-même ou y a-t-il un suivi en ce sens que, le moment venu, on l'informe de son droit de présenter une demande à des prestations d'assurance invalidité à temps? Le rend-on attentif au fait que toute personne incapable de travailler pendant une période égale ou supérieure à six mois doit présenter une demande de mise à l'invalidité à la Caisse de pensions (article 23 du décret) et ensuite, le cas échéant, également à l'Office AI? Du côté de l'Etat, qui devrait s'occuper de ce suivi? Est-ce le Service du personnel ou le service dans lequel travaille le fonctionnaire concerné?

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, ministre: Le Gouvernement attend vendredi, premier jour du printemps, pour sortir de l'hibernation! En attendant, il prépare les plans financiers et le programme de la législature. Visiblement, le Gouvernement travaille.

Maintenant, ce qui m'importe plus, c'est que chaque employé soit mis au courant de ses droits, qui plus est, lorsqu'il y a des problèmes d'incapacité de travail. J'ai bien entendu les questions concernant la différence entre le service privé et le service public. J'ose espérer – je n'ai pas été informée d'une situation où une personne aurait été mal informée ou insuffisamment informée, auquel cas elle aurait perdu des droits – que le Service du personnel informe, de manière très claire, les personnes en incapacité de travail quant à leurs droits et à l'obligation qu'elles ont de s'annoncer auprès de la

Caisse de compensation pour ouvrir un dossier en matière de rente AI ou de prestations AI.

Donc, je vais m'informer ou Monsieur le député me transmettra des informations peut-être plus précises sur l'une ou l'autre personne concernée pour que les droits de ces personnes soient assurés.

**M. Jean-Michel Conti (PLR):** Je suis satisfait.

### Tarification des hospitalisations en chambre commune

**M. Philippe Rottet (UDC):** En début 2002, une nouvelle convention voyait le jour, liant les différents partenaires de la santé à propos des hospitalisations en chambre commune. Le principe d'une taxe de base a été retenu; elle s'élève à plusieurs milliers de francs, selon la nature de l'hospitalisation.

Il faut bien aujourd'hui se rendre à l'évidence que cette disposition ne semble pas donner satisfaction. Que l'on soit hospitalisé pour deux ou trois jours (en observation par exemple) ou au contraire pour une intervention de longue durée, le patient devra s'acquitter d'une participation qui sera quasiment identique et, par conséquent, injuste. Cette façon de pratiquer pénalise chaque jour des dizaines de patients par rapport à l'ancienne formule.

Comme cette façon d'appréhender le problème n'est, et de loin, pas répandue partout en Suisse, je demanderais au Gouvernement s'il entend poursuivre sur cette voie ou y renoncer à l'avenir.

**M. Claude Hêche, ministre de la Santé:** Il faudra véritablement que je prenne langue avec Monsieur le député Rottet pour avoir quelques précisions ou quelques clarifications sur la question qu'il vient de poser. Je répondrai dans un premier temps de la manière suivante.

Effectivement, ces tarifications sous forme de convention sont réglées entre les partenaires concernés, soit «Santé-suisse» et l'Hôpital du Jura, et, selon le type de convention mais pour ce qui concerne l'application de la LAMal, ces tarifications sont au bénéfice d'une ratification de l'autorité compétente, c'est-à-dire du Gouvernement jurassien.

Je puis dire qu'effectivement il ressort un certain nombre de difficultés en fonction de la durée d'hospitalisation et, dans ce sens, un débat nourri a eu lieu, tout d'abord au sein de la Conférence romande des chefs de département de la santé, qui a été relayé au niveau de la Conférence suisse, ceci pour dégager une intervention auprès de l'Office fédéral concerné pour que cette problématique soit mieux détaillée parce qu'il semblerait véritablement qu'il y ait une lacune ou plutôt possibilité d'interprétation.

Voilà, dans un premier temps, de quelle manière je puis répondre à cette question. Si vous avez d'autres compléments d'informations, Monsieur le Député, je suis à votre disposition pour essayer de donner toute suite utile à ce problème qui se pose effectivement pour un certain nombre de patients.

**M. Philippe Rottet (UDC):** Je suis partiellement satisfait.

### Menaces sur Car postal

**M. Gérard Meyer (PDC):** Une nouvelle menace pèse sur les transports publics de notre région, en particulier sur les cars postaux.

Pour donner suite à la demande d'économies dans une fourchette de 150 à 300 millions de francs dans les transports publics, l'Office fédéral des transports a présenté quatre scénarios. L'un des ces scénarios propose d'économiser 100 à 150 millions sur le trafic régional. Si cette thèse

devait voir le jour, il est à craindre qu'au minimum une ligne sur quatre des cars postaux serait supprimée.

Car postal est un acteur important de la vie économique et sociale du canton du Jura. Uniquement pour notre Canton, la direction régionale de Car postal représente 51 chauffeurs, 13 collaborateurs administratifs, 8 téléphonistes, 22 lignes postales, 3 régions Publicar, un transport urbain à Delémont et surtout 1,5 millions de passagers transportés par année.

Les conséquences de la suppression de lignes postales dans le canton du Jura seraient dramatiques. En effet, de nombreux Jurassiens n'ont pas d'autres moyens de transport (personnes âgées, adolescents, pendulaires et d'autres encore). De plus, il y aurait également des chauffeurs qui perdraient leur emploi, donc des conséquences sociales très pénibles. A noter aussi que ce sont les lignes des cars postaux qui irriguent les lignes de train et qui rendent attractif l'abonnement général des CFF ainsi que l'abonnement communautaire «Vagabond».

Encore une fois, les régions périphériques seraient touchées par les conséquences des économies fédérales.

Ce scénario catastrophe de l'Office fédéral devra encore recevoir l'aval du Conseil fédéral et des Chambres fédérales. Cependant, lesdites institutions ne brillent actuellement pas du tout par leur aide aux régions périphériques. Il y donc lieu d'être férocement vigilant et même actif.

En conséquence, je demande au Gouvernement de nous indiquer ce qu'il compte entreprendre pour éviter ce scénario catastrophe.

**M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement:** Effectivement, les informations que le Gouvernement jurassien a obtenues sur le projet de réduction des lignes des cars postaux nous ont été fournies uniquement par la presse. Nous n'avons reçu aucune confirmation officielle mais je dois ici vous déclarer que le Gouvernement jurassien n'a pas attendu d'avoir des contacts officiels pour intervenir.

Nous avons immédiatement envoyé un courrier à la direction générale de l'Office fédéral du travail, à M. Friedli je crois, pour d'une part lui déclarer notre étonnement quant à ce projet, pour lui décrire les conséquences catastrophiques qu'il aurait sur le canton du Jura. Mais je crois qu'au cas présent, d'autres cantons seraient touchés. Nous avons donc envisagé d'une part une réponse commune entre les cantons touchés par ces mesures; nous intervenons à travers la Conférence des gouvernements cantonaux et nous avons d'ailleurs préparé une intervention. D'autre part, j'ai reçu maintenant confirmation que le directeur de l'Office fédéral des transports va nous recevoir le 8 mai prochain, avec un ordre du jour très détaillé; justement, le problème de ces suppressions de lignes y sera examiné.

Je peux rassurer les membres de la Poste ici présents – que je salue d'ailleurs – dans le sens que le Gouvernement jurassien s'engagera fermement pour éviter toute suppression de ligne de Car postal sur son territoire. Je vous tiendrai au courant mais je pense que, pour l'instant, ce ne sont que des rumeurs.

Vous avez vu qu'on doit faire face à un certain nombre d'attaques, que ce soit sur l'A16, sur l'ouverture de la ligne Delémont-Belfort et maintenant sur Car postal. Nous allons nous organiser et la meilleure réponse que nous pourrions apporter, c'est de nous unir, tous les cantons touchés par cette mesure, pour faire face et faire comprendre au Conseil fédéral qu'il devra faire marche arrière.

**La présidente:** Avant de demander l'appréciation de Monsieur le député, je pense que cette réponse aura aussi intéressé les personnes présentes dans la salle, représentants du Syndicat de la communication.

**M. Gérard Meyer (PDC):** Je suis satisfait.



### Augmentation de la période de chasse du sanglier

**M. Jean-Louis Chételat** (PDC): Durant ces dernières années, les sangliers ont causé d'importants dégâts aux cultures ainsi qu'aux pâturages sur tout le Canton, avec une pression toute particulière dans le Val Terbi.

Certes, des indemnités sont versées pour contribuer aux dégâts provoqués aux cultures mais le problème devient encore plus récurrent lorsque l'on connaît tout le travail exécuté par les agriculteurs par la pose de barrières électriques afin de protéger leurs champs de maïs et de pommes de terre.

Cette situation provient de l'accroissement des effectifs de sangliers qui se répandent à partir du Nord.

Les cantons voisins de Bâle-Campagne et de Soleure ainsi que les cantons d'Argovie, de Thurgovie, de Schaffhouse et de Zurich ont demandé et obtenu de la Confédération que la durée de protection soit raccourcie. Ainsi, afin de faire diminuer la population, les sangliers seront chassés pendant 45 jours de plus, soit du 15 juin à fin février et ceci pour une période d'essai de trois ans.

Compte tenu des dégâts qu'engendrent les sangliers dans notre Canton, quelles sont les raisons pour lesquelles le Jura ne participe pas à cet essai d'extension de la chasse aux sangliers?

**M. Laurent Schaffter**, ministre de l'Environnement: Je suis vraiment honoré des multiples questions que vous m'avez posées aujourd'hui. Celle-là est particulièrement difficile pour moi mais je vais essayer d'y répondre.

Effectivement, je crois savoir qu'il y a une très forte augmentation de la population de sangliers, pas seulement dans le Jura mais dans l'Europe toute entière, et, par conséquent, énormément de dégâts provoqués aux cultures.

En ce qui concerne le canton du Jura, vous savez que, cette année, est entrée en vigueur la nouvelle loi sur la chasse qui, justement, permet d'indemniser les dégâts effectués par ces sangliers aux cultures. Je dois vous dire que le Département, pour l'instant, n'a pas été interpellé, que ce soit par une fédération des agriculteurs ou par les chasseurs, pour augmenter la période de chasse du sanglier. Personnellement, je n'y suis pas opposé et je crois savoir que six cantons suisses ont augmenté de 45 jours cet effectif. Je vais examiner cela avec mes services, avec l'OEPN, et, si cela était nécessaire, je suis très ouvert à cette solution. Par contre, il faut aussi savoir qu'il y a une certaine protection de la faune qu'il faut maintenir et il faut vraiment examiner le dossier. On pourra par exemple en discuter lors de la prochaine réunion de la commission de la chasse qui aura lieu, je crois, au mois d'avril.

Je crois savoir aussi que les fédérations des chasseurs nourrissent les sangliers pour les maintenir dans les forêts, qu'il y a d'autres mesures aussi qui permettent de limiter les dégâts, c'est-à-dire de laisser des espaces entre les lisières de forêts et les cultures.

Je peux vous affirmer ici que je suis prêt à entrer en matière mais je crois savoir aussi qu'il est nécessaire d'avoir une autorisation du Département de M. Moritz Leuenberger. Mais, si une demande me parvenait, j'entrerais en matière dans ce domaine.

**La présidente**: Vous voyez que la tâche de ministre est vaste. Il ne faut pas seulement bétonner, il faut aussi s'occuper des sangliers! J'ai appris hier que c'étaient des pachydermes. Donc, toutes sortes d'animaux.

**M. Jean-Louis Chételat** (PDC): Je suis satisfait.

### Vision archaïque du territoire jurassien émanant du Service de l'économie rurale

**Mme Lucienne Merguin Rossé** (PS): Dans son rapport sur l'agriculture du canton du Jura en 2000, daté de décembre 2002, le Service de l'économie rurale mentionne ceci sous le point «Politique agricole: La conception globale pour son avenir»: «Le Jura n'a pas avantage à devenir une région de délasserment et de loisirs à disposition des populations urbaines.»

Ce que je qualifie de maladresse de la part de ce service cantonal mérite des explications du Gouvernement. Cette vision archaïque du développement du territoire jurassien, particulièrement en ce qui concerne l'avenir du tourisme jurassien, m'inquiète.

Je remercie le Gouvernement de nous dire s'il a supervisé ce document avant sa diffusion et ce qu'il pense d'un tel concept pour le développement du Canton.

**M. Jean-François Roth**, ministre de l'Economie: Ce document n'émane pas du Gouvernement mais, vous l'avez dit vous-même, du Service de l'économie rurale et le Gouvernement ne régent pas 700 fonctionnaires dans les actes et les écrits qu'ils commettent à longueur d'année!

S'agissant de cette phrase, j'ai naturellement pu en prendre connaissance puisque j'ai aussi été destinataire de ce document. Naturellement, vous l'avez sortie de son contexte. Elle aboutit en fait un raisonnement qui est décrit sur plusieurs pages de politique agricole et notamment de politique de développement.

Naturellement, l'idée qu'il y a là derrière est peut-être exprimée de manière à ce qu'elle vous heurte, encore que généralement les milieux de protection de la nature sont plutôt regardants sur ces mouvements de population. Elle est peut-être formulée de manière qu'elle vous heurte mais je dois vous dire que, replacée dans le contexte, elle n'est pas grave. Je dirai quand même à M. Beuret, chef du Service de l'économie rurale, qu'effectivement le canton du Jura souhaite naturellement, à travers ce projet de développement de la population «Jura Pays ouvert», être une terre d'accueil mais c'est aussi une terre pour l'établissement, pas seulement pour des passages qui ne peuvent naturellement pas apporter ce qu'apporte un projet comme «Jura Pays ouvert» qui vise à établir des gens dans le Jura. S'agissant notamment du tourisme, vous savez que les spécialistes disent qu'effectivement il faudrait, pour qu'il soit efficace, que les gens décident de passer quelques nuitées dans le Jura. Là, en fait, je crois que M. Beuret vise surtout ces passages et que nous n'avions pas vocation à être simplement cette réserve d'indiens dont on a parlé dans le passé mais, effectivement, de pouvoir se développer.

Enfin, on va faire en sorte que tous nos fonctionnaires regardent dans la même direction et notamment dans la direction de «Jura Pays ouvert».

**Mme Lucienne Merguin** (PS): Je suis partiellement satisfaite.

### Locaux du Bureau de l'égalité

**Mme Françoise Collarin** (PDC): Voilà trois mois que le Bureau de l'égalité est installé à sa nouvelle adresse. Juste le temps d'apprécier ses nouveaux locaux spacieux et Karine Marti apprend que, pour la fin de l'année, elle doit envisager un nouveau déménagement.

Sachant que l'installation sans frais dans la villa Müller répond parfaitement aux besoins des activités du Bureau de l'égalité, par son accès facilité et discret, avec des locaux appropriés, par la mise en valeur pour le public de la biblio-

thèque du centre de documentation et de la vidéothèque, la localisation à la villa Müller a satisfait les attentes des utilisateurs du Bureau de l'égalité alors que le nouveau site proposé ne répond pas aux critères indispensables au bon fonctionnement de ce service, sa localisation mettrait en péril la permanence sachant que, sans accès très discret, les femmes ne le consulteront plus.

L'administration a-t-elle la bougeotte? Quelles économies espérez-vous réaliser? Peut-on appeler cela de la planification pour les déménagements dans l'administration?

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, ministre: L'administration est créative mais n'a pas la bougeotte! En fait, la question de la localisation des services est un dossier qui suscite, je dirais, de nombreuses attentes, des convoitises et, parfois, d'amères déceptions.

Effectivement, comme vous l'avez très justement dit, le Bureau de l'égalité vient de déménager mais le Bureau de l'égalité n'a pas appris son futur déménagement pour demain. Il n'en est pas question.

Donc, en fait, depuis plusieurs mois, un groupe de travail – le groupe IPC présidé par M. Theurillat, architecte cantonal – étudie la localisation de certains services de l'Etat parce qu'il faut dire qu'il y a la question du Bureau de l'égalité mais il y a aussi le Centre d'orientation scolaire et il y a les ORP qui, malheureusement, par rapport à la recrudescence du chômage, ont besoin de plus d'espace. Donc, différents services ont besoin de trouver des locaux adaptés à leur mission.

Toutefois, force est de constater que les choses ont été précipitées pour le Bureau de l'égalité parce que le bail des locaux que ce service occupait arrivait à terme. De ce fait, le déménagement a été organisé à la villa Müller, qui plus est, est un lieu qui, visiblement, suscite de grandes convoitises mais il a toujours été dit – là je crois être loyal par rapport à ce groupe de travail et au Gouvernement – que ce déménagement était provisoire. Mais provisoire, à mes yeux, ne veut pas dire précipité. Le centre de liaison a également écrit pour soutenir le fait que le Bureau de l'égalité devait rester à la villa Müller.

Pour ma part, pour le moment, je peux dire que le Bureau de l'égalité ne déménagera pas dans des locaux qui ne permettront pas d'assurer les nombreuses missions légitimes qu'il a à assumer. Et je peux également dire qu'une réflexion globale est en cours et que le Bureau ne déménagera pas de manière précipitée. Il déménagera et je veillerai que Mme Karine Marti Gigon soit également entendue avec bienveillance.

**Mme Françoise Collarin** (PDC): Je suis satisfaite.

### 3. Motion interne no 77

#### Pour régler une fois pour toutes la problématique des musées dans le Canton

**Michel Juillard** (PLR)

Depuis plusieurs années, les musées subventionnés par l'Etat et ceux qui ne le sont pas revendiquent une augmentation du subventionnement de l'Etat. Leurs revendications ne sont pas satisfaites et la clé de répartition des subventions actuelles ne satisfait, elle non plus, personne.

Afin de régler définitivement cette problématique et d'éviter des conflits entre les régions, je demande au Parlement de prendre les décisions suivantes:

1° Confier l'étude et le règlement de cette problématique à la commission de l'éducation de la formation de notre Parlement dans le sens que le mandat de la commission concerne tous les musées (subventionnés ou pas, cantonaux ou pas);

2° Fixer à la commission de l'éducation et de la formation un délai de quatre mois (à savoir jusqu'à fin mai 2003) pour rendre son rapport et ses propositions au Parlement.

Je remercie le Parlement d'accepter cette motion interne.

**M. Michel Juillard** (PLR): La motion interne no 77 fait suite à la discussion que nous avons eue dans le cadre du budget 2003 de l'Etat jurassien, notamment au sujet de l'augmentation de 39'500 francs accordée au Musée d'art et d'histoire de Delémont, au détriment des autres musées subventionnés par notre République.

Lors de la discussion générale, je suis intervenu pour exprimer mon opinion à propos de l'attribution des subventions aux différents musées reconnus. Je suis partisan d'une juste répartition des deniers de l'Etat – je vous rappelle que c'est un montant de 200'000 francs par année qui est actuellement en cause – entre tous les partenaires, ceci au prorata d'une clé de répartition objective, acceptée par tous les musées.

Or, la décision prise par notre Parlement lors de la discussion sur le budget ne correspond pas à une juste répartition. Nous devons donc, à l'avenir, absolument corriger le tir. Il faut satisfaire tous les partenaires, ceux qui sont actuellement subventionnés et ceux qui ne le sont pas encore mais qui méritent bien de l'être.

Mon désir de voir se régler une fois pour toutes la problématique des musées dans le Canton est peut-être utopique. C'est le «une fois pour toutes» qui pêche. Elle est peut-être aussi prétentieuse aux yeux de certains mais elle est sincère et j'espère que chacun en sera convaincu. En effet, je ne fais partie d'aucun comité, d'aucun conseil de fondation d'un des musées touchés par cette problématique, contrairement à certains de mes collègues qui sont montés à la tribune pour défendre les intérêts de leur musée, au détriment des autres. Je souhaite aussi éviter les conflits entre les différentes régions du Jura, conflits qui sont stériles et dont nous pouvons nous passer avec un peu de bonne volonté.

Sachant que le rapport «Politique globale des musées» est connu du Département depuis près d'une année, du Gouvernement depuis près d'un semestre, et qu'il tarde à être présenté au Parlement parce qu'il présente des revendications qui ne conviennent pas, dit-on en coulisse, à nos ministres, le dossier s'enlise et commence à sentir le méthane!

Je souhaite donc que le Parlement accepte d'aller de l'avant dans ce dossier en confiant à l'une de ses commissions, celle de l'environnement et de la formation en l'occurrence, le soin d'étudier et de régler cette problématique. Je demande aussi que le Parlement accepte de fixer un délai de quatre mois à ladite commission pour traiter cet objet. Depuis le dépôt du postulat de notre collègue Madeleine Amgwerd, le Parlement n'a été saisi de rien; il ne faut plus laisser pourrir une telle situation. C'est pourquoi le délai de quatre mois me paraît tout à fait correct pour rendre un rapport contenant des propositions constructives qui pourront être acceptées par tous.

Chers collègues, je vous invite donc à soutenir mon initiative et à l'accepter telle que présentée. Je vous en remercie par avance.

**La présidente**: Je vous rappellerais que vous proposez de confier cette mission à la commission de l'éducation et de la formation parce que si vraiment on la donnait à la commission de l'environnement, ce serait le cas de dire que le dossier s'enlise!

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, ministre: La culture a effectivement besoin de sincérité et, comme vous l'avez dit, je crois que plus on intervient, et de manière pertinente, mieux cela est.

Par contre, pour ce qui se passe ou ce qui s'est passé dans les coulisses – je n'ai peut-être pas encore eu le temps

de suffisamment aller voir dans toutes les coulisses – je veux vous assurer que le rapport auquel vous faites mention va être traité dans les meilleurs délais.

Maintenant, je préciserais, en préambule, que, comme vous l'avez relevé également, de nombreuses interventions parlementaires ont été déposées et, qui plus est, sur ce sujet particulier, il y a eu un postulat déposé en 2000 – vous allez me dire que cela fait bien longtemps – et accepté par le Parlement en séance du 16 mai 2001. Donc, si je fais de la mathématique, en 2002, on aurait dû avoir un dossier à traiter au Parlement. Et bien, ce dossier arrivera avant l'été.

En conséquence de ce postulat, une étude a été demandée à la commission cantonale des musées, qui a émis des considérations, des propositions et des conclusions à l'été 2002. Elle l'a fait sous la forme d'un rapport important qui traduit essentiellement le point de vue des musées reconnus par la législation mais moins le point de vue de ceux qui sollicitent une reconnaissance en matière de statut. Maintenant, il convient de procéder à l'analyse de ce rapport et de le traduire en options légales, administratives et financières.

Effectivement, il y a eu des circonstances particulières, à savoir la priorité mise sur la question du délégué à la culture et un certain retard a été pris dans ce dossier. Il y a eu également l'incapacité de travail temporaire du fonctionnaire en charge du dossier et la mutation à la tête du département. Ainsi, cette analyse a pris quelque retard par rapport au calendrier initialement prévu.

Toutefois, comme je viens de vous le dire, le Gouvernement prendra des options durant le printemps, qui commence justement ce prochain vendredi, donc dans les mois qui viennent.

Au vu du contexte esquissé, aux yeux du Gouvernement, il n'y a pas à confier tout un vaste travail d'étude et de réglementation à la commission de l'éducation et de la formation du Parlement dès lors que tout ou partie du travail en question a été fait par la commission cantonale des musées. En revanche, il est clair, et je dirais même plus, il est évident que la commission parlementaire précitée sera informée des options prises et, comme dans tout processus parlementaire, celles-ci pourront évidemment être soit confirmées, infirmées ou modifiées et, par la suite, transmises au Parlement, en particulier lors de la discussion du budget 2004.

Au sujet de la forme de votre intervention, vous avez choisi la motion interne pour traiter le sujet en question. A cet égard, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que la motion interne est une procédure qui, selon les dispositions légales, s'applique aux affaires qui relèvent uniquement du Parlement. Or, sur le fond, l'octroi même des subventions aux musées n'entre manifestement pas dans cette catégorie puisqu'il est de la compétence du Gouvernement.

Néanmoins, où vous avez tout à fait raison, il n'en demeure pas moins que vous pourriez confier, si le Parlement accepte la présente motion interne, un mandat à une commission parlementaire et, comme vous l'avez dit, lui donner un délai et avoir des intentions très précises sur le travail à réaliser par la commission. Cette dernière aurait deux ans pour statuer suite à votre motion interne. Cependant, à mes yeux, force est de constater que cette stratégie montre ses limites car la commission pourra, à son tour, rendre un rapport et formuler des propositions mais – et là je trouve que c'est important – ses propositions, qui nécessiteront très probablement des modifications de bases légales, nécessiteront immanquablement le redémarrage d'une nouvelle procédure parlementaire. J'ai donc l'impression qu'on perdra du temps parce que, en fait, les propositions de la commission n'auront pas force normative. Là, ce n'est légalement pas possible.

D'ailleurs, vous avez terminé votre intervention en parlant de votre initiative. Peut-être qu'il y aurait eu lieu de choisir l'initiative parlementaire qui aurait permis, elle, de passer à une proposition de modification de loi sans que cela remon-

te directement au Gouvernement. Je ne sais pas si je suis suffisamment claire.

Par rapport aux propositions qui nécessiteraient des changements de bases légales, le Gouvernement, de toute manière, doit participer et reposer un message au Parlement. Donc, à un moment ou à un autre, le Gouvernement aurait à se déterminer par rapport aux travaux de la commission de l'éducation et, je peux vraiment vous l'assurer, le dossier sera maintenant pris, transmis à la commission et le travail démarrera selon vos vœux mais, effectivement, par un autre biais que par celui de la motion interne.

Compte tenu des considérations de forme et de fond qui précèdent, le Gouvernement propose de ne pas accepter votre motion interne et de mener à terme le processus initié par le groupe de travail puis par la commission des musées et par le postulat accepté en mai 2001.

**M. Francis Girardin (PS):** A maintes reprises, le groupe socialiste s'est prononcé sur la nécessité de s'occuper globalement de la politique jurassienne en matière de musées. Il a insisté plusieurs fois sur l'importance et le rôle des musées non officiels non subventionnés. Nous sommes donc d'accord, Monsieur Juillard, sur le fond de la motion interne no 77.

Cependant, nous ne sommes pas d'accord sur les moyens proposés par le groupe libéral-radical. Madame la ministre a exposé le point de vue du Gouvernement. Nous ne voyons pas, nous non plus, la nécessité de compliquer le processus parlementaire qu'engendrerait immanquablement une motion interne. La commission de l'éducation et de la formation n'a notamment aucune compétence en matière financière – Madame la ministre l'a rappelé – et serait donc obligée de faire des propositions au Gouvernement qui renverrait le dossier à la commission qui l'étudierait à nouveau, etc.

Faisons confiance à Madame la ministre qui a repris ce dossier. Le groupe socialiste ne votera donc pas votre motion interne.

**M. Michel Juillard (PLR):** Dans la vie d'un député, il y a beaucoup d'événements qui sont positifs et d'autres qui sont négatifs, vous le savez tous aussi bien que moi. L'avantage de la proposition que j'ai faite, comme l'aurait dit un humoriste bien connu, n'a servi qu'à faire avancer le «schmilblick»!

En l'occurrence, les propos de la ministre ont été clairs. Elle s'est engagée de manière absolue à ce que ce dossier soit traité dans les meilleurs délais. Le groupe socialiste soutient le fond de la procédure. Donc, je n'ai qu'à me plier et à accepter la proposition qui a été faite. Elle est constructive et j'espère que, entre nous, nous arriverons à obtenir quelque chose de concret et d'intelligent dans les mois qui viennent.

**La présidente:** Pratiquement, Monsieur Juillard, est-ce que votre affirmation signifie que vous retirez votre motion interne?

**M. Michel Juillard (PLR):** Oui, je la retire.

#### 4. Interpellation no 640 Transfert à Lausanne de la Division des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel Maxime Jeanbourquin (PCSI)

Les négociations menées entre les gouvernements de Neuchâtel et de Vaud en vue du transfert à Lausanne de la Division des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel ont suscité l'inquiétude et de nombreuses interrogations auprès des étudiants et députés neuchâtelois. Suite à diverses interventions politiques, le conseiller d'Etat Thierry Béguin a confirmé la bonne avance de ces négociations qui devraient, selon lui, renforcer le tissu de la HEC de Suisse ro-

mande alors que d'autres politiciens y voient l'amorce d'un démantèlement programmé de l'université neuchâteloise.

Cette nouvelle inquiète évidemment les étudiants jurassiens, inscrits nombreux à Neuchâtel. Aussi, nous prions le Gouvernement de nous informer rapidement sur les points suivants:

– Existe-t-il entre le canton du Jura et ceux de Neuchâtel et de Vaud des concordats identiques permettant de garantir aux étudiants jurassiens des conditions pédagogiques et financières favorables pour acquérir leur formation universitaire?

– Quelles dispositions le Gouvernement a-t-il prises ou va-t-il prendre pour assurer aux étudiants jurassiens en sciences économiques le maintien des conditions actuelles de travail si le transfert en question était entrepris?

– Le Gouvernement envisage-t-il des mesures d'aide pour que les étudiants issus de milieux modestes et déjà engagés dans cette filière d'études ne doivent pas abandonner leur formation à cause des frais supplémentaires de logement et de déplacement engendrés par cette restructuration?

**M. Maxime Jeanbourquin (PCSI):** Je n'ajoute rien aux questions que j'ai posées sinon le fait que j'insiste sur le sort réservé aux étudiants issus de milieux modestes et qui sont déjà engagés dans une filière d'étude. Suivant d'où ils viennent, ils devront cesser de faire les courses, prendre chambre et pension complète. Des problèmes financiers pourront se poser.

La question de la proximité de cette sphère d'étude, sise à Neuchâtel pour l'instant, déplacée probablement à Lausanne, m'inquiète aussi.

**Mme Elisabeth Baume-Schneider,** ministre de l'Éducation: En fait, nous avons déjà abordé cette question par le biais d'une question orale lors du dernier Parlement.

J'ai pris contact, comme prévu, avec le Monsieur le conseiller d'Etat Thierry Béguin qui a pu confirmer ce que la presse mentionne régulièrement. L'annonce, qui avait été faite par Monsieur le conseiller d'Etat Thierry Béguin, du transfert probable de la Division des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel à l'Université de Lausanne cause de nombreux remous; dans notre Canton également mais, je dirais, en priorité dans le canton de Neuchâtel, qui plus est, dans l'Arc jurassien.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, indépendamment de notre appréciation de cette question, les décisions en matière d'éventuel transfert de la Division des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel à Lausanne demeurent en priorité une problématique interne à la République et Canton de Neuchâtel. Bien qu'il s'agisse d'un canton voisin et ami, avec lequel nous avons tissé et créons encore de nombreux et riches liens, nous ne pouvons pas nous immiscer dans le processus à proprement dit de négociation engagé entre les cantons de Neuchâtel et de Vaud.

En effet, la République et Canton de Neuchâtel supporte l'essentiel des charges de fonctionnement de son université et c'est à elle qu'il appartient de définir, d'une part, pourquoi et comment elle estime utile de privilégier une réflexion en terme d'espace romand au niveau des études en sciences économiques et, d'autre part, de quelle manière elle entend faire l'usage le plus efficace possible de l'argent de ses contribuables.

Le Gouvernement répond donc comme il suit aux trois questions posées:

1) La fréquentation des universités suisses par des ressortissants d'un autre canton que celui du siège de l'université est réglée par l'accord du 20 février 1997. L'article 3, alinéa 2, dudit accord stipule que les cantons universitaires garantissent aux étudiantes et aux étudiants de tous les cantons signataires le même traitement que celui dont jouissent leurs

propres étudiants. La contribution du canton du Jura, en vertu de cet accord, est la même, quelle que soit l'université fréquentée. Donc, en termes d'écolages, cela ne pose aucun problème pour les étudiants concernés.

2) Pour autant que le transfert en question soit décidé, les étudiantes et les étudiants qui suivaient jusqu'à maintenant les cours à Neuchâtel les suivront sans autre à Lausanne, sans chicane administrative et avec les mêmes conditions de travail, l'écolage étant identique dans toutes les universités. M. Béguin a précisé que ce serait un déménagement avec armes et bagages de toute l'unité avec les enseignants. Il n'est pas question de démanteler ou de ne prévoir que certains cours à Lausanne. En fait, c'est toute la Division des sciences économiques qui partirait.

3) La troisième question est effectivement l'une des plus importantes et concerne les étudiants et les étudiantes de condition modeste. Ces derniers bénéficient peut-être déjà actuellement, pour autant qu'une demande ait été adressée au Service financier de l'enseignement, d'aides financières pour leur formation; les frais de déplacement et de logement entrent dans le calcul de ces aides. Si le transfert doit être réalisé, le Service financier de l'enseignement tiendra compte des frais effectifs engendrés par la formation à Lausanne. Donc, certains étudiants verront leur bourse d'étude être augmentée.

Toutefois – il y a bien sûr un bémol à mettre – il convient de rappeler que le montant maximum des aides est de 13'000 francs par année pour un étudiant célibataire alors que le coût effectif des études est, quant à lui, plutôt estimé entre 16'000 et 19'000 francs par année. Donc, de toute manière, il y a un manque entre le coût effectif et la bourse d'étude. Les intéressés, respectivement leurs parents, seront donc toujours appelés à contribuer à une partie des frais engendrés par la formation, comme pour d'autres étudiants qui, actuellement, étudient à Lausanne, mais il y a lieu de préciser que, pour les étudiants de condition modeste, il existe un fonds des bourses et que des contacts doivent être pris avec le Service financier de l'éducation et que chaque situation sera considérée de manière précise.

**M. Maxime Jeanbourquin (PCSI):** Je suis satisfait.

## 5. Interpellation no 641

### Loi sur l'encouragement du sport

**Vincent Wermeille (PCSI)**

La Constitution jurassienne stipule, à son article 30, que l'Etat encourage la pratique générale du sport. Aussi, le Gouvernement a-t-il été invité à présenter un projet de loi sur l'encouragement du sport par la motion no 323, déposée le 15 février 1990 et acceptée à l'unanimité des députés au Parlement jurassien en automne de la même année. Treize ans plus tard, l'Exécutif cantonal n'a encore rien proposé au Parlement!

Les motifs à l'origine du dépôt de la motion précitée, quand bien même le canton du Jura conduit une politique active en matière sportive, restent d'actualité, en particulier les programmes à l'intention de la jeunesse, l'encouragement aux sports d'élite ainsi que la politique en matière de réalisation d'installations et d'équipements sportifs.

De plus, en novembre dernier, le Conseil fédéral a décidé d'un crédit annuel de 4 millions de francs afin de promouvoir le sport dans notre pays. Des réseaux devraient être mis en place à l'échelon communal ou régional afin d'y stimuler une activité physique régulière.

D'autre part, sur le plan cantonal, on observe, à la lecture du dernier rapport de législature, que le projet «Sport des aînés» n'a pu être mis en place faute d'une loi-cadre sur l'encouragement du sport.

Enfin, le sport handicap doit également retenir l'attention de l'Etat jurassien.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement de nous informer s'il a l'intention d'inscrire, au programme de législature 2003-2006, l'élaboration d'un projet de loi visant à encourager le sport et à promouvoir une véritable politique sportive.

**M. Vincent Wermeille (PCSI):** Simplement quelques mots pour rappeler l'état d'esprit qui avait prévalu, à l'époque du dépôt de la motion, c'était avant tout de montrer un signe fort pour la population jurassienne, pour les sportifs, pour la jeunesse et pas tellement pour s'occuper des aspects techniques ou administratifs.

Depuis lors, au niveau de la politique cantonale en matière de sport, le Jura a réalisé des choses intéressantes mais on a vu qu'une loi-cadre faisait toujours défaut et que, dans certains cas, cela posait problème. C'est pourquoi nous pensons que la mise en œuvre d'une loi-cadre sur l'encouragement du sport est toujours d'actualité et nous pensons qu'il serait bon d'en débattre dans le prochain programme de législature parce que le signe doit toujours venir de l'Etat en matière sportive.

**Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre:** Avec la nouvelle législature, c'est le retour de Monsieur le député Vincent Wermeille, qui avait déposé, en date du 15 février 1990, une motion portant sur l'élaboration d'une loi d'encouragement du sport. J'espère que ce n'est pas dans mon département que tout va tout le temps lentement en matière de culture ou de sport.

Un groupe de travail interne au Département de l'Education et à la commission cantonale des sports avait planché sur le contenu de la motion et avait déposé à l'époque auprès du Gouvernement un projet de loi d'encouragement du sport, accompagné d'un projet d'une fondation en faveur du sport. Le Gouvernement jurassien, en pleine période de réforme administrative, avait décidé de geler ce projet et d'attendre par rapport au travail fourni par ce groupe de travail interne à l'administration.

Comme vous l'avez relevé, Monsieur le député Wermeille, malgré l'absence d'une loi d'encouragement du sport, l'Etat jurassien ne s'est jamais départi de ses obligations et de ses responsabilités, notamment en matière de promotion du sport, principalement en faveur de la jeunesse. La République et Canton du Jura figure ainsi au douzième rang des cantons suisses et au premier rang des cantons romands – en égard à sa population – pour les activités déployées sous l'égide de l'institution «Jeunesse et Sport». D'ailleurs, vous le reconnaissez étant donné que (je cite) «le Canton du Jura conduit une politique active en matière sportive»; vous venez de le mentionner.

Le monde évolue, la société change, les mœurs et les habitudes se modifient. Le Conseil Fédéral, face à ces situations et constatant qu'un nombre tout de même très important de personnes n'ont aucune activité physique, a élaboré un concept pour la promotion du sport, cette fois-ci qui touche toutes les couches de la population et tous les âges.

Invité par le Conseil fédéral à mettre en place dans les cantons une politique sportive dynamique, le Gouvernement jurassien, toujours en l'absence d'une loi d'encouragement du sport, a continué sa politique de promotion et de développement du sport en instituant par exemple, au cours de ces dernières années, une structure «Sports-Arts-Etudes» dont, semble-t-il, l'éloge est faite à l'extérieur du Canton.

L'Office des sports de la République et Canton du Jura voue, encore et toujours, une attention particulière à la formation des jeunes par des cours de formation et de perfectionnement destinés aux monitrices et aux moniteurs des sociétés sportives jurassiennes et par la mise sur pied d'activi-

tés sportives sous forme de camps où sont privilégiés non seulement la découverte d'un sport mais surtout l'amélioration des aptitudes techniques et physiques, la vie en communauté et l'apprentissage de valeurs telles que le respect des uns et des autres.

Pour donner une assise plus solide encore aux efforts consentis par les pouvoirs publics dans le domaine des sports et des activités physiques, pour toucher, avec des moyens adéquats, toutes les catégories de personnes et pour répondre à la demande du Conseil fédéral, le Gouvernement jurassien examinera tout prochainement, selon vos souhaits, l'inscription dans son programme de législature 2003-2006 de la mise sous toit, d'une part, d'un concept pour une véritable politique sportive sur le territoire et (ce qui va avec) d'une loi d'encouragement du sport. Le cas échéant, un mandat sera confié au chef de l'Office des sports et à la commission cantonale des sports et un groupe de travail – qui, je le souhaite, sera formé de représentants du monde du sport mais également du monde de la santé, de représentants en matière de prévention, de l'éducation et de la famille – sera constitué.

Donc, les deux projets (le concept et la loi) seront traités au cours de ces prochains mois pour autant que cela figure dans le programme de législature, ce que je souhaite.

**M. Vincent Wermeille (PCSI):** Je suis satisfait.

#### 6. Question écrite no 1717 Au secours de la patinoire d'Ajoie Charles Juillard (PDC)

Depuis quelque temps déjà, nous savons que la patinoire couverte de Porrentruy doit faire face à divers problèmes techniques et de sécurité. Son grand âge et son utilisation accrue n'y sont sans doute pas pour rien.

Le «chapiteau de la route de Courgenay», où le HC Ajoie a fait vibrer tout le Jura à de nombreuses occasions, se trouve dans un état assez inquiétant pour que son propriétaire, la commune de Porrentruy, décide d'un important projet de rénovation.

Toutefois, les événements ont rattrapé le temps et, depuis avant Noël 2002, la patinoire est fermée à cause de fuites dans son système de réfrigération. Si tout va bien, elle pourrait ouvrir vers le 15 janvier prochain.

Etant donné l'importance de cet édifice pour la région et l'ensemble du Jura, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes:

– Le Gouvernement partage-t-il l'avis que la patinoire couverte d'Ajoie est un élément d'importance cantonale tant pour le sport que pour l'image du Canton?

– Etant donné l'importance des travaux à réaliser, travaux que la commune ne peut supporter financièrement à elle seule, est-ce que le Gouvernement est disposé à apporter une aide substantielle et extraordinaire pour une rénovation rapide de cet édifice?

– Cas échéant, les montants nécessaires à la rénovation totale seront-ils introduits dans la prochaine planification financière?

#### Réponse du Gouvernement:

Le Gouvernement suit de très près l'activité déployée par le monde sportif jurassien, que celui-ci milite en ligue nationale ou dans les ligues inférieures. Il se soucie également des infrastructures mises à sa disposition. De gros efforts ont d'ailleurs été consentis depuis l'entrée en souveraineté pour, tout d'abord, rattraper le retard que la région accusait dans ce domaine et, d'autre part, pour offrir des infrastructures qui répondent aux besoins des écoles, des sociétés et des clubs

ainsi qu'aux exigences des autorités sportives nationales en matière de compétition.

Le Gouvernement est conscient que les infrastructures sportives réalisées il y a une vingtaine d'années doivent subir aujourd'hui des cures de rajeunissement. Un montant sera d'ailleurs porté dans la planification financière des investissements afin de participer, en application de la loi sur le subventionnement des installations sportives à caractère régional et d'intérêt public du 25 juin 1987 (RSJU 415.61), aux efforts consentis par les propriétaires.

L'état général dans lequel se trouve la patinoire couverte d'Ajoie et les intentions de la Municipalité de Porrentruy ont été portés à la connaissance du Gouvernement avant les avaries de décembre 2002. Dès les nouveaux événements connus, l'Office des sports s'est approché de la Municipalité de Porrentruy pour offrir ses services et sa collaboration à l'examen de la situation et aux suites à donner.

Réponse à la question no 1

Les sports de glace font partie intégrante de la culture sportive jurassienne. Les activités sur glace déployées par les écoles et les groupements sportifs contribuent à améliorer une certaine qualité de la vie au même titre que tout ce qui est dispensé dans et par les milieux scolaires et associatifs jurassiens.

Le «chapiteau de la route de Courgenay» fait partie des infrastructures sportives à caractère régional et d'intérêt public admises par la République.

Le Gouvernement constate que la patinoire couverte d'Ajoie ainsi que toutes les activités et manifestations qui s'y déroulent – notamment celles du HC Ajoie – occupent une place importante dans le paysage sportif jurassien et pour l'image de la République et Canton du Jura.

Réponse à la question no 2

A notre connaissance, la Municipalité de Porrentruy a constitué un groupe de réflexion interne au conseil municipal. Ce dernier a d'ores et déjà décidé de ne pas réaliser des travaux urgents importants de remise en état des lieux en 2003. Le conseil municipal veut en effet s'assurer du meilleur système de réfrigération à mettre en place. Aussi, avec l'appui de maisons spécialisées, le groupe de réflexion analyse toutes les possibilités d'hygiène et de sécurité mais également aux moyens financiers à investir. Le temps à disposition pour effectuer toutes les études, obtenir les crédits nécessaires et réaliser les travaux de remise en état est, de plus, matériellement trop court entre la fin de la saison 2002-2003 et le début de l'activité sur glace en août 2003.

Durant cette phase d'étude, l'Office des sports ne manquera pas de suivre, avec toute l'attention voulue, l'état d'avancement du dossier et en informera le Gouvernement.

L'Etat jurassien, en application de l'article 6, lettre e, de la loi sur le subventionnement des installations sportives à caractère régional et d'intérêt public du 25 juin 1987, apportera un soutien financier à la Municipalité de Porrentruy au titre de l'amélioration de l'infrastructure et du respect des normes en matière de sécurité et d'hygiène.

Toutefois, au stade actuel de l'étude du dossier, le Gouvernement ne dispose pas de toutes les informations utiles qui lui permettraient de se prononcer sur l'octroi d'une subvention extraordinaire.

Réponse à la question no 3

L'Office des sports est présentement chargé d'examiner le montant à porter dans la planification financière des investissements 2004-2007 pour les travaux d'urgence à réaliser. Le montant à introduire doit être calculé en application de l'article 6, lettre e, de la loi du 25 juin 1987.

**M. Charles Juillard (PDC):** Je suis partiellement satisfait.

## 7. Question écrite no 1718

### **Droit à un congé rémunéré de seize semaines en cas d'adoption**

**Jean-Michel Conti (PLR)**

L'article 17, alinéa 3, du décret portant application de la loi sur le statut des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura dit que «En cas de maternité, l'intéressée a droit, pour son accouchement, à un congé payé de seize semaines».

Alors que le cadre légal est ainsi clairement établi pour le personnel de l'Etat jurassien en matière de congé-maternité, un tel cadre fait actuellement encore défaut en ce qui concerne les congés d'adoption. Si le droit à un tel congé est actuellement reconnu de fait par le Canton du Jura, l'absence de fondement légal clair le rend cependant précaire et sa durée peut être sujet à des variations.

Le droit à un congé rémunéré de longueur équivalente (seize semaines) à celle du congé maternité devrait être inscrit dans la législation.

Une telle demande repose sur les besoins objectifs des mères/des parents et de l'enfant accueilli dès l'arrivée de ce dernier dans sa nouvelle famille, besoins générés par la situation particulière et délicate dans laquelle parents et enfant se trouvent alors (chocs divers liés à l'abandon, au déracinement; nécessité d'établir un lien affectif qui n'existe pas; période d'adaptation au nouveau milieu, voire au système scolaire; etc.). Ces besoins ne sont pas identiques à ceux auxquels répond le congé-maternité; mais ils sont comparables; leur réalité et leur importance sont reconnues et ne sauraient être mises en doute.

Ce congé doit prendre en considération le fait que les parents qui accueillent un enfant adopté, quel que soit son âge, rencontrent des difficultés particulières qui doivent être reconnues:

- Tout enfant qui arrive dans une famille adoptive porte avec lui un passé fait de blessures, de séparations, d'abandon. Il a tout un parcours à accomplir pour être capable d'acquiescer une structuration affective lui permettant de s'adapter à sa nouvelle famille et de s'y sentir bien.

- La plupart des enfants accueillis proviennent de pays étrangers. Ils ont à s'adapter à un climat, des habitudes, des modes d'expression très différents, pour les plus grands à la scolarisation également.

- De nombreux enfants arrivent avec des problèmes de santé plus ou moins graves: dénutrition, carences alimentaires, maladies liées à ces carences ou à des conditions d'hygiène insuffisantes, etc., qui nécessitent dans les premiers temps une surveillance ou des traitements médicaux. (Ce constat ne tient pas compte du handicap que peuvent présenter certains enfants.)

Ceci nécessite un engagement intense des parents dès l'arrivée de l'enfant. Les premiers mois sont déterminants pour l'adaptation de ce dernier et il est capital qu'ils puissent être vécus avec l'un des parents au moins.

La loi cantonale jurassienne visant à la protection et au soutien de la famille stipule par ailleurs que l'Etat améliore la protection de la maternité, accorde des congés de maternité ainsi que des congés en vue d'adoption et en favorise l'octroi, reconnaît le principe du congé parental et règle l'assurance maternité obligatoire.

Le principe des congés en vue d'adoption est ainsi admis. Il convient maintenant de le concrétiser. Dans ce contexte, le Gouvernement est invité à répondre à la question suivante:

Le Gouvernement n'est-il pas d'avis qu'il serait opportun de soumettre à l'intention du Parlement un projet de modification de la loi cantonale sur le statut des magistrats et fonctionnaires, respectivement du décret cantonal portant application de la loi, instituant ainsi un cadre légal précis pour que,

en matière de congé en cas d'adoption, le droit à un congé rémunéré soit de longueur équivalente (seize semaines) à celui du congé maternité?

#### Réponse du Gouvernement:

##### Dispositions légales

La loi cantonale jurassienne visant à protéger et à soutenir la famille du 28 avril 1988 (RSJU 170.71) stipule, à son article 17, que «l'Etat améliore la protection de la maternité, accorde des congés de maternité ainsi que des congés en vue d'adoption et en favorise l'octroi».

Le décret portant application de la loi sur le statut des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura (RSJU 173.111) précise, à son article 17, alinéa 3, qu'«en cas de maternité, l'intéressée a droit, pour son accouchement, à un congé payé de seize semaines».

Aucune disposition légale ne régleme les demandes de congés d'adoption requises par le personnel de l'Etat. Quelques dossiers ont été, à ce jour, traités par le Service du personnel et le Service de l'enseignement, dans lesquels la durée des congés octroyés a été fixée, à notre connaissance, à la satisfaction des intéressées. De 1992 à ce jour, le Gouvernement a accordé une dizaine de congés d'adoption.

#### Proposition contenue dans la question écrite

Le droit à un congé rémunéré de seize semaines, de longueur équivalente au congé de maternité, devrait être inscrit dans la législation.

#### Arguments développés dans la question écrite

Cette demande repose sur les besoins objectifs des parents et de l'enfant accueilli dès son arrivée dans sa nouvelle famille, besoins générés par la situation particulière et délicate dans laquelle parents et enfant se trouvent (chocs divers liés à l'abandon, nécessité d'établir un lien affectif inexistant, période d'adaptation au nouveau milieu familial, voire scolaire). Ces besoins ne sont pas identiques à ceux auxquels répond le congé de maternité mais ils sont comparables, leur réalité et leur importance sont reconnues et ne sont pas mises en doute.

#### Position du Gouvernement

Le Gouvernement estime que la durée du droit aux prestations en cas d'adoption doit faire l'objet d'une réglementation spéciale inscrite dans la législation.

En effet, même si l'adoption n'entraîne aucun besoin de convalescence physique pour la mère, elle confronte la famille à des défis et à des changements tels qu'ils nécessitent une disponibilité aussi importante qu'imprévisible.

Dans le cas où les futurs parents sont tous deux employés de l'administration, le congé pourrait être réparti entre les conjoints.

En conclusion et au stade actuel de l'étude du dossier, le Gouvernement de la République et Canton du Jura accepte le principe de l'octroi d'un congé d'adoption en faveur du personnel de l'Etat jurassien. Il chargera les services concernés de l'administration de procéder aux modifications nécessaires des dispositions légales, lesquelles seront présentées au Parlement à l'occasion de la prochaine révision du statut du personnel de l'Etat.

**M. Jean-Michel Conti** (PLR): Je suis satisfait.

#### **8. Motion interne no 76 Coopération du canton du Jura: création d'une commission d'enquête Maxime Jeanbourquin (PCSI)**

Les faits révélés ces dernières semaines par la presse ont suscité un malaise que les explications officielles données par la suite n'ont pas entièrement dissipé et qui pourraient nuire à la bonne poursuite du programme jurassien de coopération, en Roumanie en particulier.

S'il n'est pas question ici de mettre en cause la probité des responsables du Service cantonal de la coopération, il nous paraît néanmoins nécessaire et urgent de vérifier si des erreurs et des excès de confiance préjudiciables aux objectifs du projet ont pu être commis dans les opérations financières et techniques de ce programme jurassien en Roumanie.

Nous invitons alors le Parlement à créer une commission d'enquête dans les délais les plus brefs pour garantir au Service de la coopération la poursuite de ses travaux dans les conditions les meilleures.

**M. Maxime Jeanbourquin** (PCSI): Même si trois mois nous séparent des révélations et de l'actualité brûlante de la question de la coopération du Jura en Roumanie, nous estimons que la lumière doit encore être faite sur certaines manières de conduire le dossier.

Nous n'allons certes pas réinitialiser le rapport de M. Gigon, notamment dans ce qui concerne la comptabilité et la tenue des comptes. Si nous pouvons prendre acte de cette vérification, de l'utilisation conforme de l'argent mis à disposition par l'autorité compétente et vérifiée en Roumanie, si on ne veut absolument pas entrer en matière concernant la sphère privée du chef du Service de la coopération, nous ne pouvons pas être d'accord avec le ministre de la Coopération, avec son chef de service, pas plus qu'avec la commission de la coopération quand tous trois passent comme chat sur braises une série d'erreurs commises dans la conduite du dossier multimédia à Deva en Roumanie.

Le peuple jurassien, que ce Parlement représente, par tous ses organes, a droit à des explications qui lui permettent d'accorder crédit et soutien à ce généreux et honorable projet d'aide humanitaire conduit en Europe de l'Est.

D'abord, nous ne pouvons pas souscrire aux propos du ministre quand il nous dit, en séance de commission, qu'un débat parlementaire entamera la confiance de la DDC qui pourrait le mois prochain, en avril donc, retirer au projet le soutien promis. Nous sommes persuadés plutôt que la DDC accueillera favorablement le sens critique du canton du Jura en la matière. Nous sommes certains que faire la lumière sur ce qui s'est passé en Roumanie accrédi tera le projet et dissipera, une fois pour toutes, les doutes.

Nous ne pouvons pas non plus rejoindre le chef du Service de la coopération au point des erreurs commises lorsque l'on dit que les quelques erreurs commises auraient été faites pour gagner un peu de temps ou pour gagner en efficacité dans la conduite du projet.

Je rappelle l'expérience faite aussi en coopération puisque j'ai eu le bonheur d'être l'un des quatre premiers envoyés jurassiens par le Service de la coopération à l'étranger; on m'avait bien fait comprendre, dans les organes où je m'étais préparé à cette mission, qu'une des premières choses à obtenir en coopération, c'est de respecter la mentalité, la déontologie et les usages en pratique dans le pays visité même si, à notre sens d'Occidentaux ou de Suisses, cela peut engendrer quelques pertes de temps ou quelques retards dans l'efficacité du projet, l'essentiel étant de respecter la mentalité et la manière de faire du pays visité.

Alors, il y a tout de même ces quatre erreurs qui sont déjà commises mais dont nous devons évidemment identifier les causes parce que je me permets de vous rappeler, comme

## Pratique dans les cantons romands

Canton	Congé de maternité	Congé d'adoption
Administration fédérale	4 mois si l'employée est employée depuis 6 mois le jour de l'accouchement, 2 mois dans les autres cas.	2 mois
Berne	1 <sup>ère</sup> année de service: 7 semaines. 2 <sup>ème</sup> année de service: 10 semaines. Dès la 3 <sup>ème</sup> année de service: 14 semaines. En cas de naissance, les agentes et agents peuvent, sur requête, bénéficier d'un congé non payé de six mois au maximum, pour autant que le service ordinaire soit assuré.	Aucun
Fribourg	16 semaines	12 semaines pour la collaboratrice; le collaborateur peut bénéficier d'un congé payé allant jusqu'à 4 semaines, lorsque les démarches visant à accueillir l'enfant le nécessitent.
Genève	20 semaines	L'adoption est traitée par analogie avec la maternité pour autant que l'enfant adopté ne soit pas âgé de plus de 10 ans. Au-delà de 10 ans, les collaborateurs n'ont plus droit à un congé payé.
Jura	16 semaines	Traitement de cas en cas (pas de disposition légale).
Neuchâtel	4 mois (et non 16 semaines). 2 mois doivent être pris impérativement par la mère, les 2 autres mois peuvent être partagés avec le père si ce dernier est également soumis à la loi sur le statut. Ces 2 mois peuvent également être pris de manière échelonnée mais, au maximum, la période totale de congé ne doit pas dépasser 6 mois (par exemple 2 mois à 100% et 4 mois à 50%).	2 mois ( et non 8 semaines). Partageable entre les parents adoptifs s'ils sont soumis à la loi sur le statut (pas de droit cumulé, il y a 2 mois d'adoption).
Valais	16 semaines, pour autant que les rapports de service se poursuivent au moins six mois après l'accouchement. Si les rapports de service cessent au moment de l'accouchement, le droit au traitement court pendant huit semaines. Si les rapports de service cessent dans les six mois qui suivent l'accouchement, le droit au traitement sera réduit pro rata temporis.	Si l'enfant adopté n'est pas encore soumis à la scolarité obligatoire, le fonctionnaire est mis au bénéfice du congé d'adoption de 8 semaines. Au-delà de cette limite, les collaborateurs n'ont plus droit à un congé payé.
Vaud	4 mois	2 mois

on le rappelle en tous domaines, qu'il s'agisse du plan familial, du plan professionnel ou du plan politique, le fait de renier une erreur ou de ne pas la reconnaître est la meilleure garantie pour la reproduire assez rapidement. Donc, essayons d'établir les causes pour voir plus clair. Permettez-moi de répéter une fois encore les erreurs sur lesquelles nous aimerions mettre le doigt. Il s'agit d'abord d'une importation excessives de devises, de transmissions de fonds de main à main mais surtout de confiance faite et confirmée en une personne ayant fait usage de faux et de la création d'une société à titre privé dans le cadre du projet.

Evidemment, en mettant le doigt sur ces erreurs, nous refusons de croire qu'elles ont été intentionnelles et qu'elles ont eu pour fin une opération malhonnête ou une malversation. Nous estimons qu'il y a eu des erreurs qui sont purement professionnelles mais nous devons quand même en établir les causes.

Quant à la commission de la coopération – commission dans laquelle je siégeais, à titre de remplaçant, lors de la séance dont je vais vous parler – nous sommes malheureusement obligés de dire que le communiqué de soutien total

au chef de service n'a rassuré personne. Si les autres facettes du communiqué nous conviennent quant à la demande d'un appui maintenu de la part de la DDC, quant au bien-fondé d'une coopération avec la Roumanie, le fait, en deuxième et troisième paragraphes, de n'attribuer absolument aucun grief dans la conduite du dossier nous paraît tout de même dénué du moindre sens critique qu'on oserait attendre d'un organe de surveillance. Nous le regrettons.

Ainsi donc, nous fondant sur l'article 20 de la LOP, nous proposons au Parlement de prendre un arrêté fondant la création d'une commission d'enquête de trois ou cinq membres choisis au sein de ce Parlement.

Le mandat de cette commission d'enquête est le suivant, selon notre demande: identifier les causes des comportements inadéquats suivants (je les répète rapidement): l'importation non conforme de devises, la création d'une société privée par le chef de service, la négligence des pratiques locales en terme de transmission d'argent (donc non-recours aux appareils bancaires), la confiance absolue faite et réitérée en certaines personnes dont l'intégrité pourrait être mise en doute.



Le règlement, par son article 47, demande que les compétences de la commission soient clairement définies: il s'agit donc pour nous de déposer au Bureau un rapport final donnant le résultat de son travail, donc de l'identification de ces causes, et, cas échéant, de formuler des propositions visant à préciser ou à redéfinir les textes ou les cahiers de charges concernant les tâches et les attributions du chef du Service de la coopération.

Le travail de la commission d'enquête est à conduire en Suisse. N' imaginez pas qu'on veuille envoyer du monde enquêter en Roumanie. Je crois que les personnes qui ont pris les décisions sont jurassiennes, concernent la Suisse. Donc, on ne va pas refaire un marathon en Roumanie et déléguer du monde là-bas. Nous devrions obtenir des délais intéressants pour que les projets en cours, non seulement celui de la Roumanie mais que tous les projets en cours bénéficient finalement d'un éclairage pratique et méthodique nouveau.

Nous sommes persuadés que ces éclaircissements et ces mesures demandés vont dans le sens constructif que nous souhaitons parce que nous sommes tous, vous et moi, partisans de la poursuite de coopération, partisans qu'une aide humanitaire continue d'être offerte à ceux qui ont moins de chance que nous et il s'agit de pouvoir continuer. Mais, comme responsables devant le peuple jurassien, nous sommes aussi obligés de répondre à ses interrogations et surtout de garantir des méthodes et des pratiques qui vont dans le sens propre à satisfaire tout le monde et surtout à respecter les pratiques et les usages en cours dans les nations visitées.

Persuadés que vous comprenez le sens de notre démarche, qui est plus enveloppée d'un sens critique et d'un sens constructif, nous vous invitons à soutenir notre requête et à voter cette motion qui aboutira à la prise de l'arrêt demandé.

**M. Jean-François Roth**, ministre de la Coopération: Une nouvelle fois, nous sommes appelés à nous pencher sur ce projet que le canton du Jura avait l'ambition de conduire en Roumanie, dans une province isolée et d'y monter un centre multimédia accessible à la formation des jeunes gens et des jeunes filles de cette région et aussi à la formation permanente de la population dans les nouvelles sciences, notamment des communications rapides.

Ce projet – on a tout dit autour de cette affaire roumaine – est un bon projet; j'ai pu m'en convaincre. Je crois que le Gouvernement partage cet avis et c'est aussi la raison d'ailleurs pour laquelle nous avons souhaité le réaliser. Et cela nous a été attesté, parce que nous souhaitions l'entendre aussi de la part des gens qui sont concernés par le projet, par les autorités roumaines, en particulier le conseil général et la mairie de Deva où se situe le projet de centre multimédia.

Vous savez aussi que la coopération, dans des pays comme les pays de l'Europe centrale ou orientale, comme d'ailleurs aussi la coopération en Afrique noire, est toujours difficile car, naturellement, elle se situe dans des cultures qui ne sont pas les nôtres et avec lesquelles souvent il faut effectivement d'abord prendre langue, connaître les pratiques et puis faire en sorte que nous puissions naturellement aussi, avec nos projets, satisfaire les besoins locaux.

C'est aussi quand même ce contexte dans lequel se déroule ce projet roumain dans des pays où les luttes, les factions pour la prise de pouvoir – je ne parle pas ici d'une prise de pouvoir politique mais sur des projets comme celui-là parce que dès qu'on a barre sur quelque chose, on a du pouvoir – sont absolument grandes et compliquent aussi sans doute de telles coopérations. Donc, il y a des difficultés multiples auxquelles nous sommes confrontés.

Lorsque la presse dominicale a sorti ce qui est devenu «l'affaire de la coopération jurassienne en Roumanie», qui, à mon sens, d'ailleurs ne mérite pas le nom d'affaire, je vous

rappelle quand même qu'à l'époque on allait disant que le chef du Service de la coopération aurait pu avoir détourné quelque chose comme 100'000 francs, que la cheffe de projet sur place aurait utilisé de l'argent public, c'est-à-dire mis à disposition par le Jura, pour des besoins personnels, notamment pour la réfection de sa cuisine pour aller dans le détail. Il est bien naturel que, devant de telles accusations, un gouvernement réagisse, ce que nous avons fait immédiatement.

Par rapport à ces accusations qui portaient sur notamment la comptabilité du projet – c'était cela les principales accusations – nous avons dépêché le magistrat de l'époque, le contrôleur général des finances de l'Etat, pour un projet d'ailleurs conduit par l'Etat, pour un contrôle de cette comptabilité. Martin Gigon, pour ne pas le nommer, a procédé à ce contrôle et le rapport qui en est résulté a montré qu'après vérification de toutes les pièces comptables et malgré le fait qu'on ait dit qu'on avait fabriqué des pièces comptables – il était très peu vraisemblable que dans ce délai des pièces aient pu être fabriquées comme cela a été dit dans le rapport – on est arrivé à la conclusion que tout l'argent public jurassien mis à disposition de ce projet était allé à ce projet, aux fins pour lesquelles il était destiné.

Alors, c'est quand même cela l'intérêt public fondamental pour l'Etat, pour le Gouvernement, pour le Parlement, de savoir que l'argent public – comme dit le contribuable – dans un projet de coopération que l'Etat conduit, que cet argent ait été destiné aux fins pour lesquelles il était en fait prévu qu'il soit destiné, c'est-à-dire monter un centre multimédia.

Le Gouvernement, parallèlement, a pris des mesures provisionnelles nécessaires, notamment en bloquant le transfert de fonds vis-à-vis de la Roumanie. Encore une fois, on était dans un contexte difficile où ces accusations étaient proférées sans qu'elles aient encore été vérifiées et cela a provoqué aussi des contrecoups sur place dès lors que les contrats avec les personnes qui travaillent dans le projet n'ont pas pu être honorés. Vous avez connu après la suite des affaires.

Ensuite, M. Gigon, comme je vous l'ai dit, a produit son rapport. Nous avons vérifié toutes les accusations qui ont été portées à l'encontre soit du projet, soit des personnes, et nous avons mis en place des instruments de gestion du projet, notamment avec l'aide d'un contrôleur indépendant sur place. C'est un fiduciaire roumain qui livre régulièrement des rapports sur l'état de la comptabilité. Je vous fait remarquer qu'on n'a pas beaucoup de rapport récent puisque ce projet est complètement enlisé depuis cette affaire et qu'il ne progresse absolument pas – je reviendrai d'ailleurs aussi sur cette question – donc, en fait, il est au point mort.

Le Gouvernement a également auditionné M. Berdat à deux reprises, puis il a auditionné M. Gigon. La commission de la coopération – qui est une commission parlementaire issue de vos rangs, dans laquelle siégeait M. Jeanbourquin qui, dans cette affaire, s'est toujours trouvé seul à soutenir le point de vue qu'il a soutenu aujourd'hui – a auditionné également les protagonistes, en particulier naturellement le ministre, Stéphane Berdat et ensuite Martin Gigon. La commission s'est vu remettre, encore à la dernière séance, toutes les pièces du dossier où tout a été vérifié. Naturellement que, dans le feuilleton, les accusations se sont accumulées; je prends un exemple: on a fini par dire que le chef du Service de la coopération s'était livré à des exercices qui s'apparentaient à des dérives sectaires; nous l'avons vérifié aussi, nous avons interrogé les participants à un séminaire de développement que réalise toute entreprise, y compris à la Bahnhofstrasse, ici en Suisse, et on a pu se rendre compte vraiment qu'il n'y avait vraiment pas de quoi fouetter trois chats, et même pas un seul!

Donc, je veux dire qu'on n'a pas laissé les affaires comme cela en plan. On les a vérifiées avec la commission et on a remis à cette dernière toutes les pièces de contrôles qui at-

testaient notamment du bien-fondé du projet par les autorités roumaines, celles qui concernaient les participants à ce séminaire. Et la commission a, sur la base de ces investigations, dit que ce projet était un bon projet – mais certainement que le président de cette commission va venir dire à la tribune qu'il lui apparaissait que c'était un bon projet, qu'il fallait le continuer – que les contrôles étaient faits, qu'il fallait peut-être effectivement corriger – et j'y reviendrai tout à l'heure – des comportements, comme je l'ai dit à cette tribune, inadéquats et qu'en fait, ma foi, il y a dans ce genre de projet toujours quelques anicroches, quelques bévues qui peuvent être commises mais qu'il fallait aller de l'avant. Dans la foulée, la commission a réitéré sa confiance à M. Berdat.

Monsieur Jeanbourquin, une commission d'enquête parlementaire? Dans le fond, le Parlement prend ses responsabilités. Le Gouvernement, le ministre de la Coopération n'ont rien à cacher. Donc, si je vous dis de ne pas créer une commission d'enquête, ce n'est pas parce qu'on ne veut pas montrer quelque chose dans ce dossier qui ne serait pas montrable ou couvrir des personnes qui devraient être préservées par le secret d'Etat; ce n'est absolument pas le cas. En tout cas, ce que je sais, de bonne foi et je vous l'ai dit, ce que nous avons produit comme pièces, tout a été transmis à la commission de la coopération et c'est ainsi.

Maintenant, votre commission d'enquête. Au terme de votre règlement, vous devez lui confier un mandat. J'ai bien entendu celui que vous voulez lui confier. A ce que vous dites, par cette commission, dans le fond, mais c'est exactement cela – je ne sais si elle a un effet de catharsis à vos yeux ou de purge ou de lave-plus-blanc, je ne sais pas quoi – vous allez créer un doublon avec ce qu'a fait, dans ses travaux jusqu'ici, la commission parlementaire qui émane de tout votre Parlement et qui comprend tous les représentants politiques. Vous allez donc créer un doublon et vous allez naturellement enquêter avec les moyens que vous avez; vous êtes des miliciens; comme cette commission d'enquête sera une commission comme la commission parlementaire de la coopération, vous allez enquêter, voir les pièces, entendre des gens, etc.; je ne sais pas en fait quels sont les actes qui seront faits mais surtout je ne vois pas quels actes supplémentaires d'instruction vous allez commettre ou vous allez faire par rapport à ce qu'a déjà fait la commission de la coopération. Alors, bon, ma foi, vous allez refaire tout cela. J'ai dit à la commission parlementaire – il me semble que vous avez toujours un peu tendance à déformer mes propos –: faites cette commission d'enquête mais la DDC – respectivement la Confédération qui est un partenaire indispensable au projet – nous a dit clairement qu'elle veut éventuellement entrer dans ce projet mais qu'elle ne veut pas y entrer tant que la situation jurassienne – puisque c'est l'Etat jurassien qui conduit le projet – n'est pas claire. En décodant, cela veut dire: «Quand vous aurez fini vos investigations et vos enquêtes, on reprendra langue à ce moment-là». Mais, pendant ce temps-là, il n'y a rien qui se fait et le projet est au point mort. Si vous terminez vos travaux dans trois ou quatre mois, je ne peux pas vous assurer ici que la DDC, à ce moment-là, reprendra langue avec nous pour dire que ce projet entre encore dans ses plans. Je ne sais pas ce qu'elle aura fait dans l'intervalle et c'est exactement ce que j'ai dit à la commission parlementaire.

Je vais revenir certainement après parce qu'il faut laisser vraisemblablement le débat se dérouler et je vais donc reprendre la parole à cette tribune. Mais vous avez aussi indiqué, Monsieur Jeanbourquin, ce que vous pensiez que cette commission devrait faire et vous vous concentrez sur des ... – je ne sais pas comment vous avez appelé cela – mais, pour moi, il y a quelques comportements inadéquats ou quelques légèretés. Moi, je me concentre surtout sur le fonctionnaire, le seul concerné, M. Berdat; pour le reste, on a quand même assez peu de moyens d'action.

Si vous regardez parmi les points que vous avez cités, j'en prendrais deux parce que ce sont ceux qui me paraissent le plus illustratif. La constitution de cette société: vous dites qu'il faudrait corriger les comportements. Alors, je reprends le rapport de M. Gigon, pages 47 et 48. Qu'est-ce qu'on y dit? On dit que cette société apparaissait comme une société qui devait en fait appuyer la création de ce centre multimédia, qu'au départ les associés, Mme Mihet et M. Berdat, ont mis de l'argent personnel dans une société «Arc en ciel» (M. Berdat: 1'000 francs) et qu'ensuite, rapidement d'ailleurs, il en est sorti en transférant ces 1'000 francs à Mme Mihet qui les a transmis à une handicapée pour acheter une voiture. Ensuite, M. Berdat est resté inscrit plus longtemps que prévu dans ce qu'on appellera le registre du commerce roumain pour des questions qui sont aussi décrites dans le rapport mais, en fait, M. Gigon dit la chose suivante: «La participation de M. Berdat à la fondation de la société «Arc en ciel» n'était peut-être pas très judicieuse. Elle peut cependant être, au vu du résultat final (don à une personne handicapée), considérée comme une action d'aide et de solidarité sociale envers les personnes qu'il côtoie et apprécie depuis plusieurs années. Il est regrettable que Mme Mihet n'ait pas procédé à ces changements dans les registres rapidement.»

Quand j'ai vu cela, j'ai dit à Stéphane Berdat: «Tu ne vas plus dans des sociétés privées!». Il m'a répondu: «Bon, effectivement, on ne savait pas comment monter cette affaire». Je lui ai dit et il a compris le message, il n'ira plus dans des sociétés. Vous ne pouvez pas plus corriger que cela et M. Berdat a fait ce geste pour donner un coup de main. J'atteste ici que ce n'était pas une société commerciale au travers de laquelle il s'est mis de l'argent dans la poche et dont il aurait profité. Ce n'est absolument pas le cas. Appelons cela un comportement inadéquat. Il est corrigé et M. Berdat n'est plus membre de cette société et ne veut plus entrer dans des sociétés; du moins, j'aurai l'œil dessus. Mais qu'est-ce que vous voulez lui dire de plus comme recommandations après avoir fait votre commission d'enquête?

Ensuite, les fonds remis de main à main contre quittance. Vous avez l'air d'en faire une grosse histoire. Dans notre culture occidentale, cela apparaît effectivement comme une démarche totalement incroyable. Si on regarde les explications qui sont données, on lit: «A l'évidence, ce mode de faire n'est pas optimal et le soussigné Berdat s'en est ouvert plusieurs fois auprès de la cheffe de projet. Toutefois, force est de reconnaître qu'en l'absence d'une fondation dûment créée (c'est-à-dire avant la création de la fondation), il était impossible d'ouvrir un compte au nom de cette institution. Ensuite, cela posait des problèmes inhérents à la bureaucratie roumaine et cela comportait des risques pour les opérations bancaires». C'est ce qu'on dit dans le rapport. Et puis on dit maintenant qu'il n'est pas envisageable que les transferts se fassent de main à main; donc, on reconnaît que ce n'est pas une solution optimale. Si vous allez dire à la DDC que c'est absolument incroyable que l'argent soit remis de main à main contre quittance, mais je veux dire que c'est un processus qui a, pour des questions d'organisation bancaire et bureaucratique, souvent cours dans la coopération et dans d'autres pays que ceux de l'Europe de l'Est. On dit que ce n'est pas souhaitable et on a corrigé cela. Alors, la commission d'enquête peut faire une recommandation et puis dire: «Ne remettez plus jamais d'argent de main à main». Je dirais OK, on a entendu et on essaiera vraiment de ne plus le faire dans la mesure où l'on peut transférer l'argent par des comptes bancaires, etc. Ceci pour vous dire que c'est quand même assez limité.

Le Gouvernement, tout bien pesé, pense que, dans cette affaire – parce qu'il tient à la coopération, à la coopération au développement, en Roumanie, au Cameroun – on doit aller de l'avant. Mais, pour l'heure, le dossier est quand même au point mort. La commission que vous envisagez de créer va, dans le fond, se livrer à des travaux qui ont été réalisés am-

plement par la commission de la coopération. Je déclare ici, devant le Parlement, qu'au nom du Gouvernement, je suis prêt à associer étroitement la commission parlementaire de la coopération – qui est la commission compétente pour ces projets – au suivi du projet, à lui remettre régulièrement, quand le projet sera réparti (s'il repart?), les rapports du contrôleur indépendant roumain; éventuellement que la commission délègue aussi sur place – mais naturellement, pour le moment, il n'y a pas grand-chose de spectaculaire à voir – pour se rendre compte de la situation. Je pense qu'on aurait tout intérêt à pratiquer de la sorte. C'est la raison pour laquelle j'invite le Parlement à faire confiance à sa commission permanente de la coopération, à faire peut-être aussi confiance au Gouvernement – encore une fois, nous n'avons rien caché dans cette affaire – et puis à faire en sorte que ce projet puisse continuer.

**M. Pierre Lovis (PLR):** Motion d'ordre. Je demande une suspension de séance de quelques minutes.

*(Au vote, la motion d'ordre est acceptée par le Parlement.)*

**M. Rémy Meury (CS-POP),** président de groupe: Le Service de la coopération, plus précisément son délégué, fait l'objet depuis plusieurs semaines de critiques plus ou moins sérieuses de la part de personnes qui ont travaillé directement ou indirectement pour ce même service. Ces critiques, qu'elles soient fondées, infondées ou mal fondées, apparaissent tout de même graves. Il en va de la crédibilité de l'Etat jurassien en général et du Service de la coopération en particulier. Toute la lumière doit donc pouvoir être apportée dans ce dossier.

Il convient également de constater que le rapport de l'audit – sur lequel s'appuient et le ministre et la commission de la coopération – n'apporte pas la sérénité et la transparence qu'on eût pu attendre de son auteur, malgré ou en raison sans doute de sa trop bonne volonté clairement manifestée à venir au secours de son ami, Stéphane Berdat. Plusieurs éléments, tirés du rapport lui-même, confortent cette impression.

Premièrement, quelles que soient les circonstances, il est indigne du rapporteur, Martin Gigon, de faire figurer dans son travail, qui devient un acte officiel, des termes tels que «imposteur, usurpateur, torchon, lâcheté, incompétence, ...» qui figurent tous sur les deux pages intitulées «Résultats de l'audit» (pages 155 et 156). Ces termes n'auraient jamais dû figurer dans ce document; ce n'était pas leur place. Les retrouver ainsi dans les conclusions du rapport fragilise d'autant celui-ci. De même, on a tiré à boulets rouges sur M. Helmbacher à qui on reproche une usurpation de pouvoir. Or, il ne faudrait tout de même pas oublier que c'est Stéphane Berdat lui-même qui a chargé cette personne de mener un audit sur la gestion d'Alter Ego; M. Helmbacher a donc clairement agi sur mandat de Stéphane Berdat.

Se pose dès lors la question suivante: Stéphane Berdat avait-il le pouvoir de faire vérifier à l'interne les comptes en question? Si la réponse est oui, M. Helmbacher agissait alors comme mandataire de l'Etat, respectivement du Service de la coopération, au nom duquel il pouvait agir officiellement. Si, au contraire, Stéphane Berdat n'avait pas le pouvoir de faire procéder à cet audit, il conviendrait alors d'investiguer davantage sur ce point.

Deuxièmement, qu'en est-il de l'indépendance du rapporteur Martin Gigon, sur place, lors de l'élaboration de l'audit? Qu'on le veuille ou non, les personnes impliquées dans cette affaire étaient Mme Mihet et le délégué à la coopération Stéphane Berdat. Ainsi, pour conserver toute sa crédibilité, Martin Gigon aurait dû respecter un devoir strict de réserve vis-à-vis de ces deux personnes. Or, c'est exactement l'inverse qui s'est produit sur place lors de son séjour du 7 au 11

novembre 2002 (vous pouvez vérifier cela aux pages 145 à 150 du rapport). Dès son arrivée à Timisoara, Martin Gigon est accueilli par Mme Mihet et fait les déplacements avec elle. Il auditionne plusieurs personnes avec Stéphane Berdat lui-même à ses côtés. Sauf le dernier jour, il prendra tous ses petits-déjeuners avec Stéphane Berdat. Lors de l'examen des comptes, Mme Mihet est avec lui. De même, la plupart des repas du soir sont pris avec Stéphane Berdat. Dans ces conditions et avec de tels rapprochements, comment peut-on encore parler d'indépendance du contrôleur des finances? Enfin, pour l'anecdote quand même, comment ne pas sourire en constatant que Martin Gigon, le 9 novembre 2002, de 19.15 heures à 19.30 heures, a passé ces quinze minutes à contempler le véhicule acquis grâce à l'aide financière de son ami Stéphane Berdat (page 149 du rapport)? En résumé, par amitié et par loyauté sans doute, Martin Gigon n'a pas su mettre la distance nécessaire pour rendre son travail crédible. Il convient d'en tirer les conséquences aujourd'hui.

Troisièmement, est-il normal que le délégué à la coopération prépare et signe des conventions extrajudiciaires avec des personnes impliquées dans la propagation des rumeurs, à l'exemple de celle signée avec M. André Rérat de Courrendlin? Ce document constitue l'annexe 3 du dossier présenté à la commission de la coopération et de la réunification. Ce genre d'initiative accentue les incertitudes et fait penser à des arrangements souterrains. Si tout est clair, pourquoi procéder à des arrangements extrajudiciaires? Et pour protéger qui?

Quatrièmement, aujourd'hui encore, deux personnes de la direction de l'Institut Multimédia n'ont pas reçu de salaire depuis novembre 2002 parce qu'elles ont refusé de signer un contrat de mandat de deux mois qu'on leur proposait plusieurs mois après le début de leur travail. Elles refusent de signer ce contrat de mandat parce qu'elles affirment avoir été engagées pour dix-huit mois de travail, dès août 2002. Il est inadmissible de penser que notre Service de la coopération, indirectement, ne respecte pas les engagements de son délégué, qui était présent lors de l'engagement de ces mêmes personnes qu'il veut voir partir aujourd'hui en leur proposant un contrat inacceptable.

Cinquièmement, le Gouvernement a mandaté l'expert Iacobescu pour l'établissement d'un bilan comptable et d'un audit trimestriel, selon la réponse à la question écrite du député Schweingruber. Ce même expert avait collaboré, en novembre 2002, à l'établissement de l'audit de Martin Gigon. Il a donc participé très directement au rapport Gigon et continuera à l'avenir à collaborer à la bonne gestion des projets du Service de la coopération. Lavée de tout soupçon par l'audit Gigon, Mme Mihet doit donc une fière chandelle à M. Iacobescu, ou alors ne serait-ce en réalité qu'un échange de bons services puisque ce même Iacobescu a procédé en août et septembre 2002 au contrôle de la gestion des comptes d'Alter Ego, sur demande de Mme Mihet elle-même, qui savait qu'un contrôle allait être effectué. Bien sûr, ce même expert, payé par Mme Mihet, n'avait trouvé aucune irrégularité quant à la gestion des comptes pratiquée par ... Mme Mihet. On peut dès lors légitimement mettre en doute la probité du travail de cet expert, M. Iacobescu, quand on sait qu'il a travaillé à la fois pour la surveillée, Mme Mihet, et pour le surveillant, Martin Gigon.

Le groupe CS-POP, et vous ne pouvez le nier, Monsieur le Ministre, a toujours appuyé les projets de coopération que vous avez présentés. Or, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, plus celles développées par les députés Schweingruber le mois passé et Jeanbourquin aujourd'hui, nous pensons qu'il faut absolument faire la lumière sur ce point.

Les interventions que je viens de citer ont toutes mis en évidence la légèreté du rapport d'audit, le manque de clairvoyance et d'indépendance de son auteur vis-à-vis de personnes directement concernées par le résultat dudit rapport,

le manque de transparence du Service de la coopération. Il apparaît dès lors nécessaire, dans l'intérêt même de ce service et des projets qu'il mène et entend mener encore à l'avenir, que le dossier soit éclairci, les soupçons levés, les enseignements pour le futur tirés et la confiance rétablie. Dans cet esprit, seule une commission d'enquête parfaitement indépendante sera à même de le faire. Nous accepterons donc la motion interne no 76.

**M. Alain Schweingruber** (PLR): Je me suis déjà exprimé à cette tribune lors de la dernière séance du Parlement. Je vais donc faire l'économie d'un nouveau débat, pour ce qui me concerne en tout cas. Je réitère bien entendu tous les propos tenus à cette tribune le mois passé s'agissant en particulier des griefs qui ont été formulés quant à la manière dont cette affaire a été traitée.

Nous avons aujourd'hui entendu la position du Gouvernement par rapport à la motion interne. Elle correspond à peu près à ce qui a été dit également par Monsieur le ministre Roth lors de la dernière séance.

Si l'on doit faire la synthèse de tout ce qui a été dit, je me permets de faire la remarque suivante. On nous rappelle qu'une enquête a été effectuée par l'ancien contrôleur des finances sur place en Roumanie. La commission de la coopération et de la réunification a fait siennes finalement les conclusions de ce rapport. Nous avons dit que nous n'étions pas d'accord avec cette conclusion. Finalement, ce rapport met en exergue la survenance d'un certain nombre de fautes qu'on doit apprécier et les conclusions du rapport, finalement, ne constituent qu'une absolution du cas traité. Ces conclusions ne correspondent pas aux griefs qui ont été émis et aux fautes qui ont été commises.

Ces fautes, dans un premier temps, le Gouvernement les a niées puis, finalement, les a admises pour finalement les banaliser. Et c'est cela qui ne nous paraît pas adéquat.

En commission, notre commissaire a fait une proposition, qui était celle du groupe PLR, de dire qu'une commission pouvant être une institution un peu lourde, il serait adéquat, plutôt que de nommer une commission d'enquête, de désigner un magistrat indépendant qui aurait le mandat d'investiguer sur la base des documents produits et d'en tirer des conclusions. Malheureusement, cette proposition n'a pas été faite; c'est dommage. Je crois qu'ainsi nous aurions eu un instrument utile, efficace, performant, pour aller jusqu'au bout des choses et nous dire si une enquête administrative était nécessaire ou utile, si des fautes ont été commises et, le cas échéant, si et comment elles devraient être sanctionnées.

Au lieu de cela, nous sommes confrontés aujourd'hui à deux positions: l'une, qui est celle des motionnaires, de dire que la lumière n'a pas été faite et qu'il faut une commission d'enquête et, d'un autre côté, le Gouvernement qui dit: «Non, tout est blanc, il n'y a pas lieu de donner suite à cette motion».

Le groupe PLR va dès lors préciser sa position comme suit. Nous estimons que cette affaire n'a pas été conduite comme elle aurait dû l'être. Nous estimons que la lumière n'a pas été faite, qu'il y a encore de grandes zones d'ombre et que des fautes ont été commises sans que l'on en tire toutes les conséquences. Que fait généralement le Gouvernement lorsqu'il constate des fautes commises de la part de ses fonctionnaires? Il ouvre une enquête disciplinaire et il prend, le cas échéant, des sanctions s'il y a lieu. Il y a eu bien des cas d'école dans la République, des cas extrêmement bénins, des cas moyennement graves, des cas plus graves. Souvenez-vous des enquêtes qui ont été menées, notamment au lycée, lorsqu'un professeur s'était permis d'avoir un langage trop gras avec ses élèves: il a été viré. Souvenez-vous lorsqu'il a été établi qu'un fonctionnaire avait fait passer des perdrix grises et que ce n'était pas bien: il a été viré! Je n'en demande pas tant, nous n'en demandons pas tant; nous

demandons simplement une certaine égalité de traitement et nous aurions souhaité que le Gouvernement prenne ses responsabilités en disant que si des fautes ont été commises – et il a admis qu'elles l'avaient été – il allait, le cas échéant, examiner s'il y a lieu de prendre des sanctions. Nous ne disons pas qu'il y a lieu de sanctionner ici un fonctionnaire mais nous demandons qu'au moins la question soit examinée. Et nous attendions aujourd'hui de la part du Gouvernement qu'il nous dise: «Voilà, le Gouvernement prendra ses responsabilités et nous allons, le cas échéant, examiner s'il y a lieu de sanctionner». Au lieu de cela, on nous dit: «Il n'y a pas de malversation; oui, il y a un faux dans les titres mais, enfin, c'est passé; il y a eu de l'argent donné de main à main et il a promis qu'il ne le ferait plus; il y a eu participation à une société privée; cela ne se fait pas; il nous a dit qu'il ne ferait plus partie dorénavant de sociétés». Et bien, ce langage-là, nous ne l'avons jamais entendu lors des enquêtes administratives qui ont été menées à ce jour. De ce point de vue, les réponses qui nous sont données ne nous satisfont pas du tout.

La question étant posée et ces remarques étant faites, le groupe PLR est sensible à un – je dis bien un – argument qui a été émis par le Gouvernement tout à l'heure. Faut-il nommer une commission d'enquête? Quel sera son rôle? Quels seront les résultats de cette éventuelle enquête qu'elle mènera?

C'est vrai qu'une commission d'enquête est quelque chose d'assez lourd. Elle sera conduite par des députés et des députés ont déjà fait cette enquête avec un résultat qui ne nous satisfait pas, nous le disons, mais enfin cela a déjà été fait. Que pourront ou que pourraient faire ces députés qui seraient choisis au sein de notre Parlement? Ils auraient un pouvoir d'investigation qui serait certainement restreint et nous craignons dès lors que cette affaire s'enlise ou, en tout cas, n'aboutisse pas à un résultat plus clair que le résultat auquel a abouti la commission de la coopération.

Je ne vous le cache pas que le groupe PLR est divisé sur cette question. Et si je dois résumer sa position en deux mots, je puis vous déclarer:

1° Nous ne sommes pas du tout d'accord avec ce qui a été fait. Nous ne cautionnons absolument pas le résultat de l'enquête qui a été menée. Nous sommes en désaccord complet avec le Gouvernement sur cette question.

2° Par contre, globalement, nous estimons qu'une commission d'enquête n'est malheureusement pas l'outil le plus performant pour y voir plus clair dans cette affaire.

En signe de protestation, le groupe PLR s'abstiendra dès lors de se prononcer sur cette motion. Sur le fond, il souscrit à la position du groupe PCSI mais nous n'allons pas soutenir, pour les raisons techniques que nous avons invoquées, cette motion interne quand bien même, sur le fond, nous pensons qu'il était bien fondé de soulever ce problème et de proposer quelque chose.

**M. Jean-Louis Berberat** (PDC): Nous avons aujourd'hui à nous prononcer sur une motion du groupe PCSI invitant le Parlement jurassien à créer une commission d'enquête pour garantir au Service de la coopération de poursuivre ses travaux dans les conditions les meilleures.

Pour le groupe PDC, il nous apparaît que le rapport d'audit établi par le chef du Contrôle des finances, M. Martin Gigon, concernant les divers projets de coopération en Roumanie entrepris par le canton du Jura, ne révélait aucune irrégularité s'agissant de l'utilisation et de l'affectation des fonds investis par l'Etat dans ce domaine. En outre, les documents qui ont été remis aux commissaires PDC de la commission de la coopération prouvent également les conclusions du rapport et apportent des preuves complémentaires au dossier.

D'autre part, après les enquêtes menées en parallèle par le Gouvernement sur cette affaire, il s'est avéré que rien de grave n'a été découvert et n'a pu être prouvé si ce n'est le comportement inadéquat, dans certaines circonstances, du responsable de la Coopération de la République et Canton du Jura. Le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour remédier à cet état de fait.

En outre, la commission parlementaire de la coopération a débattu des problèmes rendus publics relatifs aux projets de coopération du canton du Jura en Roumanie. Dans un communiqué, elle a précisé qu'aucun grief ne pouvait être adressé au Service de la coopération quant à la gestion et à la conduite du projet visant à la création d'un institut multimédia à Deva. Lors de sa séance du 26 février 2003, la même commission a confirmé sa prise de position de décembre 2002 et demande, par la même occasion, aux autorités jurassiennes qu'elles mettent tout en œuvre pour que les projets de coopération avec la Roumanie puissent se réaliser.

Sur la base de ces éléments, le groupe PDC vous informe qu'il ne votera pas la motion PCSI et vous invite à en faire de même. A notre avis, l'acceptation de cette motion n'apporterait aucun élément nouveau et retarderait sensiblement le projet de coopération avec Deva. Elle pourrait également porter préjudice au soutien financier de la DDC, sur le plan fédéral, dans le domaine de la coopération.

**M. Pierre-André Comte (PS)**, président de la commission de la coopération: Le 4 décembre 2002, notre commission a été saisie des accusations publiques relatives à la coopération de l'Etat jurassien en Roumanie. A sa demande, le chef du Service de la coopération et le chef du Contrôle des finances ont présenté leur rapport en présence du ministre de la Coopération; leur audition a été suivie des questions de la commission. Ayant en main les éléments d'information nécessaires, la commission a décidé de publier sa prise de position, qui se résume en trois points: premièrement, le rapport du contrôleur général des finances ne révèle aucune irrégularité s'agissant de l'utilisation et de l'affectation des fonds investis par l'Etat jurassien dans sa coopération en Roumanie; deuxièmement, le Service de la coopération assure une conduite correcte du projet visant à la création d'un institut multimédia à Deva; troisièmement, les intérêts de l'Etat sont sauvegardés dans ce dossier. Toujours sur la base de ses constatations, la commission a tenu à témoigner sa confiance au chef du Service de la coopération, à recommander au Gouvernement et aux services compétents de la Confédération d'apporter leur appui à la concrétisation des projets, enfin à réaffirmer son attachement à la politique de coopération mise en œuvre sous l'égide de l'Etat depuis l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura. Pour compléter cette prise de position, la commission s'est assurée d'être régulièrement renseignée sur les instruments de gestion et de mise en place de notre action spécifique en Roumanie. Voilà quel était le sens de la prise de position du 4 décembre 2002 de la commission parlementaire.

Monsieur le député Jeanbourquin, lorsque l'on parle des griefs qui seraient adressés au Service de la coopération, vous auriez dû remettre cette déclaration dans son contexte, à savoir la considérer sous l'angle de la préservation des intérêts supérieurs de l'Etat, ce qui est la seule question essentielle qui doit intéresser, à mes yeux et aux yeux de la commission, l'institution parlementaire chargée de cela.

Réunie le 26 février 2003, la commission a repris son examen de l'affaire, cela suite à de nouveaux rebondissements dans les médias. Elle s'est notamment arrêtée sur les réponses données au Parlement le 19 février par le ministre de la Coopération à la question écrite no 1709 du député Alain Schweingruber. A cette date, Jean-François Roth a mis l'accent sur les deux questions fondamentales aux yeux de la commission: les projets sont-ils bons, cela sous l'angle de

l'intérêt public, et les fonds ont-ils été affectés à leur destination? Le Gouvernement et la commission ont répondu de manière identique à ces deux questions. La commission s'est ensuite employée à répondre à d'autres interrogations exploitées dans la presse, dont celle ayant trait à l'organisation et au déroulement de séminaires sur le développement personnel mis sur pied par le chef du Service de la coopération. La commission a alors pris connaissance de trois annexes explicatives sur le cadre du projet, le projet lui-même, la crise et la suite du projet. Leur examen lui ont permis de lever les doutes qui pouvaient encore subsister. Au surplus, elle a pu se déclarer satisfaite des informations qui lui ont été fournies concernant le paiement des salaires dus aux personnes sous contrat de mandat.

Après avoir écouté le rapport supplémentaire du chef du Service de la coopération et au terme de son entretien sur le sujet avec le ministre de la Coopération, la commission parlementaire est, je le répète, revenue en premier lieu sur les deux questions essentielles auxquelles il convenait de répondre: d'une part celle inhérente à la qualité, au sens large, de notre action de coopération en Roumanie, d'autre part celle portant sur l'affectation et la destination des fonds attribués par le Canton. A ces deux questions, encore une fois, la commission répond positivement. Aussi, forte des précisions qui lui ont été fournies et se considérant tout à fait apte à exercer le contrôle actuel et futur de la situation, la commission parlementaire juge inopportune l'institution d'une commission parlementaire d'enquête. Aussi demande-t-elle au Parlement de rejeter la motion interne no 76 qui lui est soumise.

En date du 13 mars, la commission de la coopération a pris note des dernières remarques faites au sein des groupes parlementaires, portant sur l'éucidation des faits reprochés au Service de la coopération liés aux «comportements inadéquats» constatés par le ministre de la Coopération le 19 février à la tribune du Parlement, qui concernent d'une part l'implication du chef du Service de la coopération dans une société commerciale dont il s'est retiré – sans par ailleurs y avoir cherché ni trouvé un quelconque avantage personnel, ainsi que le confirme le rapport du Contrôle des finances – et d'autre part la signature apocryphe commise par une personne bénéficiant de sa confiance. Toutes les explications utiles ont été reçues à ce sujet et, en tout état de cause, les «comportements inadéquats» tels qu'ils ont été rapportés par le ministre de la Coopération, sont, pour notre commission, inaptes à remettre en cause la confiance placée dans la personne du chef du Service de la coopération et dans son action.

La commission de la coopération demande donc la poursuite de la politique cantonale de coopération en Roumanie. Elle considère que les conditions sont requises pour qu'elle aboutisse au succès escompté. Des difficultés sont survenues, certes, mais elles ne sont pas de nature à faire douter la commission du bien-fondé de notre action dans ce pays, ni de l'efficacité et de l'honnêteté du haut fonctionnaire et du service qui en ont la charge. Aussi la commission souhaite-t-elle que, dans la transparence et la sérénité, l'apaisement préside au débat sur l'avenir d'une action dont personne ne discute la légitimité.

La singularité du canton du Jura, dès son entrée en souveraineté, est d'avoir développé une politique de coopération et d'aide au développement novatrice et active. En parfaite conformité avec l'esprit qui a présidé à l'adoption de sa Charte fondamentale, l'Etat jurassien a donné suite tant à la solidarité du peuple jurassien envers les plus démunis qu'à sa volonté d'ouverture au monde. Bien sûr, tout n'est pas toujours simple et tout ne va pas sans quelques difficultés. Falloit-il par exemple que nous cédions aux avertissements empressés de ceux qui ne voyaient dans le Cameroun qu'un pays de corruption? Certainement pas, et nous pouvons au contraire, en excluant tout paternalisme dans nos propos,

nous féliciter aujourd'hui de continuer d'apporter notre modeste contribution à l'amélioration des conditions d'existence des populations concernées. La coopération internationale est une idée qui fait appel autant à la conscience qu'à l'intelligence des peuples. Le nôtre s'y distingue à son niveau et nous avons à le préserver dans une conviction qu'il puise dans le meilleur de lui-même. Il y trouvera toujours son intérêt, tant moral qu'économique, ce qui n'est pas contradictoire. En tenant ce discours, je ne veux esquiver aucun problème. Je demande seulement qu'on prenne la bonne mesure des choses.

Au nom de la commission de la coopération, je remercie le ministre Jean-François Roth des éclaircissements apportés à l'institution parlementaire. Il reste au Parlement à prendre une décision en ayant à l'esprit que la sauvegarde des intérêts de l'Etat n'a pas été mise en péril au cas particulier. Avec à l'esprit aussi la nécessité du soutien de la DDC, sans lequel nous pourrions, au meilleur des cas, différer la réalisation de nos projets, au pire, les abandonner. Il faut maintenant en décider.

Fort de des assurances qui lui ont été données par le ministre de la Coopération sur la poursuite et le contrôle de notre action de coopération en Roumanie, forte aussi de ses convictions quant au bien-fondé de cette action et quant à sa capacité d'en surveiller la bonne mise en œuvre aux côtés du Gouvernement, la commission de la coopération vous invite, ainsi que le groupe socialiste que j'ai l'honneur de représenter dans ce débat, à rejeter la motion interne no 76 portant sur l'institution d'une commission parlementaire d'enquête.

**M. Maxime Jeanbourquin (PCSI):** Je reprendrai, dans ce qu'a déclaré Monsieur Roth, avec plaisir le fait qu'il va s'initier à associer de plus près la commission de la coopération au suivi des projets en Roumanie et dans les différents autres projets. J'allais justement dire que, comme membre permanent de cette commission, je vais moi-même faire cette demande afin que nous soyons un peu plus au clair.

S'agissant de ce qui nous préoccupe, pour l'essentiel, je constate finalement que nous sommes deux groupes parlementaires à estimer que la lumière n'est pas faite même si, dans la dialectique des deux choix, le groupe PLR opte finalement pour mettre un peu la vapeur dans le projet. En ce qui nous concerne, nous allons maintenir la demande de cette motion parce que nous estimons que vous devez prendre vos responsabilités, Mesdames et Messieurs. Je vous estime tous capables de réfléchir en quelques séances qui ne devraient pas être bien longues puisque les choses sur lesquelles nous voulons nous pencher sont connues mais nous aimerions en déterminer les causes et, si les causes sont suffisantes, instituer finalement des modifications du cahier des charges et des écrits concernant la manière de conduire les dossiers.

Je vous prie donc de prendre note que nous demandons à la présidente, après bien sûr que nous ayons entendu bien sûr le ministre, de mettre au vote la motion interne que nous vous proposons de soutenir.

**M. Jean-François Roth,** ministre de la Coopération: Il faut en tout cas vider le débat et je m'efforcerai de répondre à quelques points qui me paraissent quand même importants dans les déclarations qui ont été faites à cette tribune. Pour les prendre dans l'ordre, je remercie naturellement les personnes qui partagent le point de vue du Gouvernement, respectivement celui de la commission et, s'agissant de leurs interventions, je ne m'y étendrai pas. Mais j'aimerais tout de même dire à Monsieur Meury les choses suivantes.

Le Gouvernement, lorsque les accusations ont été rendues publiques, a dépêché le contrôleur général des finances pour le contrôle de la comptabilité. Je répète ici que ce choix procédait du fait que les accusations violentes et principales – que j'avais d'ailleurs reçues aussi par l'intermédiaire d'un dé-

puté du Parlement – portaient sur des irrégularités comptables graves. Et ce choix a été fait parce qu'il nous apparaissait que c'était la comptabilité qui devait être, en premier lieu en tout cas, examinée.

Martin Gigon a livré un rapport – comme il est dans la salle, il me le permettra de le dire – dont la composition lui est assez propre et, quelquefois, effectivement haute en couleurs et selon des termes que n'utiliserait peut-être pas un juge ou un fiduciaire qui ont l'habitude d'un langage plus aseptisé. Mais cela dit, il ne faudrait pas que le langage coloré et que, dans le fond, les appréciations de M. Gigon se retournent contre Stéphane Berdat en particulier ou contre le projet. Cela, nous l'avons quand même aussi pesé mais je veux dire qu'en fait, ce qui nous intéressait dans le rapport de M. Gigon, c'était qu'on nous atteste – et cela, il l'a fait pendant vingt ans au service de la République – que cette comptabilité était en ordre. Et quand Martin Gigon contrôle quelque chose sur le plan comptable, il le contrôle. Il est venu devant le Gouvernement et il a attesté cela. C'est la raison pour laquelle ce choix avait été fait de lui confier cette étude.

Alors, naturellement que le Gouvernement et moi-même en particulier n'étions pas très heureux du fait que Martin Gigon se rende sur place accompagné de Stéphane Berdat, qui était en fait au centre de cette affaire, mais je vous ai déjà expliqué (et je l'ai expliqué plusieurs fois en commission) qu'on se trouve dans une situation tellement particulière que, d'une part, cette région est déjà difficilement accessible (il faut prendre l'avion et aller à l'aéroport de Bucarest; ensuite, il faut se rendre pendant une journée de voiture sur place; et puis, ensuite, il faut trouver les gens, qui ne connaissaient absolument pas Martin Gigon), on va dans un pays étranger faire une enquête, ce qui pose quand même quelques problèmes particuliers: il faut avertir les autorités, il faut avertir ces gens et tous ces gens avaient le contact tout naturellement avec Stéphane Berdat. C'était la raison de ce choix. Était-il heureux ou pas? Vous pouvez en juger mais je vous explique les raisons qui l'ont dicté et il n'y avait en tout cas pas une volonté que Martin Gigon prenne ses petits-déjeuners avec Stéphane Berdat mais plutôt qu'il s'occupe de la comptabilité!

Vous avez encore dit autre chose qui m'apparaît quand même devoir être relevé. Vous avez mis en cause, dans le fond, la probité de M. Iacobescu, qui est le contrôleur indépendant en Roumanie. Cela me paraît quand même devoir être corrigé parce que je n'ai jamais rencontré cette personne, qui n'est pas venue ici, mais ce monsieur fait partie d'une sorte de Cour des comptes (si j'ai bien compris ce qu'on m'a expliqué) qui a pour vocation d'être indépendante. C'est donc un magistrat assermenté. Et je ne pense pas que M. Iacobescu doit s'attirer sur lui des soupçons de partialité parce que, vraiment, il s'agit d'un magistrat roumain.

Et puis, vous dites pour vous justifier, pour justifier la commission d'enquête, qu'il faut une commission parfaitement indépendante. D'accord, il faut toujours des gens indépendants mais j'ose espérer que vous pensiez quand même que la commission parlementaire de la coopération est une commission indépendante. Vous dites que le Gouvernement pense que toute la lumière a été faite. Je n'ai pas dit cela mais je vous ai dit avant tout ce que je sais et on a mis sur la table toutes les pièces qu'on a. On a entendu les gens et je ne pense pas qu'une commission d'enquête, qui serait un double par rapport à la commission parlementaire de la coopération, arrive à des résultats plus poussés. C'est d'ailleurs aussi l'analyse que faisait tout à l'heure Alain Schweingruber à cette tribune.

Ce dernier prétend que le Gouvernement banalise (il parle de fautes qui ont été commises). Nous ne banalisons rien du tout. En fait, je vais vous dire ceci, Monsieur le Député: encore une fois, si nous n'avons pas déclenché une enquête administrative, c'est qu'à ce stade-ci elle n'aurait plus de sens. Une enquête administrative d'ailleurs n'est pas dirigée contre

quelqu'un; elle est là pour établir des faits et puis, ensuite, que ces faits puissent être corrigés; le cas échéant, que sur cette base-là on déclenche une enquête disciplinaire contre quelqu'un qui aurait eu un comportement fautif mais qui a le statut de fonctionnaire. Dans la mesure où on avait opté pour ce contrôle de M. Gigon, le Gouvernement, mis en possession de ce rapport, n'avait pas de raison, sur cette base-là, de diligenter une enquête administrative dès lors que cette enquête était faite à ce niveau-là. Et maintenant ouvrir une enquête disciplinaire? Vous avez parlé de faux dans les titres, vous y allez un peu fort! Une enquête disciplinaire ne pourrait être ouverte, dans cette affaire, que contre le chef du Service de la coopération, qui a le statut de fonctionnaire. Mais je vous dirais les choses suivantes: le Gouvernement, sur la base du rapport d'audit, a naturellement examiné s'il y avait une violation patente des devoirs de service et la question d'ouvrir l'enquête disciplinaire dans la culture administrative est un acte tout de même grave; cela veut dire que le Gouvernement est en tout cas convaincu qu'il y aurait pu y avoir des violations de service mais ce rapport et les auditions qu'on a faites de Stéphane Berdat ne laissaient pas présager cela. C'est la raison pour laquelle nous ne l'avons pas fait. En fait, c'était une appréciation que nous avons eue mais, là aussi, vous conviendrez avec moi, comme juriste, qu'il intervient une grande part d'opportunité et de savoir si, véritablement, on avait les éléments. Alors, encore une fois, nous ne banalisons pas mais je vous ai dit ce qu'on reprochait à Stéphane Berdat et je l'ai disséqué ici devant cette tribune. Est-ce que cela vaut l'ouverture d'une enquête disciplinaire contre lui? Et bien, il n'apparaissait pas que, à travers cela, il y ait des violations patentes des devoirs de service.

Et puis, vous savez, et je vais conclure aussi avec cela, Stéphane Berdat, si, au terme d'une enquête disciplinaire qui aurait été diligentée contre lui, devait être puni, et bien j'estime que cette affaire l'a déjà passablement puni. Ce qui a été publié et notamment écrit sur tout ce qui concerne sa vie — oui, nous sommes tous exposés mais je veux dire qu'on peut tous aussi supporter plus ou moins bien ce qui peut arriver — et sur des questions qui le touchaient plus particulièrement a aussi eu des répercussions sur lui et sur sa vie familiale, ce qui est finalement très désagréable.

Cela étant dit, le Gouvernement pense que, dans cette affaire, il faut naturellement rester prudent. Est-ce que ce projet va pouvoir se dérouler dans les meilleures conditions? Je ne peux pas vous donner des garanties absolues ici parce que, encore une fois, c'est toujours difficile, autant au Cameroun qu'en Roumanie ou dans les pays de l'Est, de conduire de tels projets. Il y aura peut-être encore des accroc mais ce que je peux vous dire, c'est que le Gouvernement a tenté de tout mettre sur la table dans cette affaire, que la commission de la coopération a été associée et que, pour la suite du projet, dans la mesure où la Confédération serait d'accord de le financer avec nous — parce que c'est une condition indispensable — nous le conduisons, à ce moment-là, aussi avec la coopération de cette commission parlementaire. Et je pense que nous avons d'ailleurs tout intérêt à ce qu'elle y soit associée, comme elle l'a été à travers cette affaire qui a quand même passablement secoué le projet.

Cela fait donc à peu près six mois que nous avons parlé de cela. Je pense qu'il est temps de conclure. J'invite le Parlement à prendre ses responsabilités. Dans le fond, on peut diverger sur l'approche. Je l'ai d'ailleurs bien compris: certains veulent faire cette commission d'enquête pour renforcer la coopération, d'autres veulent l'éviter parce qu'il faut aller de l'avant. Je n'exclus naturellement pas non plus, parce que je fais de la politique depuis longtemps, quelques arrière-pensées là derrière mais c'est tout à fait normal. Prenez vos responsabilités!

*Au vote, la motion interne no 76 est rejetée par 25 voix contre 13.*

- 9. Interpellation no 635**  
**Nos associations ont besoin de la Loterie romande**  
**Rémy Meury (CS-POP)**
  - 10. Interpellation no 637**  
**Création d'une commission tripartite commune**  
**Pierre-André Comte (PS)**
  - 11. Postulat no 219**  
**Déductions fiscales réalistes en faveur des étudiants**  
**Catherine Gnaegi (PLR)**
  - 12. Interpellation no 642**  
**Caisse de pensions**  
**Marcelle Lühinger (PLR)**
  - 13. Interpellation no 643**  
**Mesures d'économies du Conseil fédéral**  
**Agnès Veya (PS)**
  - 14. Interpellation no 636**  
**Lutter contre l'augmentation de la consommation des mélanges alcoolisés**  
**Serge Vifian (PLR)**
  - 15. Interpellation no 638**  
**Hôpital du Jura: compétences à définir et à respecter?**  
**Charles Juillard (PDC)**
  - 16. Interpellation no 639**  
**Police ou droit des citoyens à Davos?**  
**Pascal Prince (PCSI)**
- (Tous ces points sont renvoyés à la prochaine séance.)*
- 17. Résolution no 88**  
**Planification des travaux de l'A16: le respect du calendrier et des montants d'investissement est vital pour le Jura !**  
**Benoît Gogniat (PS)**

Le Parlement jurassien estime que la construction de l'A16 ne doit pas faire les frais de nouvelles réductions des crédits fédéraux, qui s'ajouteraient aux coupes déjà annoncées en novembre 2002 pour des raisons d'économies. Il demande à la Confédération de respecter en tous points le programme d'investissements et les délais prévus pour la construction de l'A16 car il s'agit manifestement d'un investissement qui doit permettre à toute une région d'effectuer un important rattrapage en matière de développement économique.

Le Parlement jurassien considère que la Confédération ne doit pas tenir compte uniquement de critères financiers mais aussi de critères régionaux. Ainsi, il attend qu'un signal fort soit donné aux régions privées d'un accès performant aux grands centres urbains, pour lesquelles la construction d'une infrastructure autoroutière revête une importance économique fondamentale. Le critère défini sur la base des disparités régionales à corriger doit donc être pris en compte par la Confédération comme un critère majeur et prioritaire par rapport aux autres critères, notamment de saturation de trafic par exemple.

La construction de l'A16 est une priorité absolue pour l'économie jurassienne, qui souffre quotidiennement de l'absence d'une voie de communication rapide desservant la région.

Les acteurs économiques, politiques et la population jurassienne dans son ensemble attendent beaucoup de l'A16. Le Jura, en tant que région dynamique en train de se donner les moyens de combler un retard important, ne saurait souffrir d'une nouvelle coupe budgétaire qui pourrait, une nouvelle fois, pénaliser son développement. Les autorités et la population jurassiennes ne comprendraient pas une marche arrière en la circonstance, qu'ils considéreraient comme une injustice inacceptable.

Le Conseil fédéral semble avoir compris cet enjeu en offrant des garanties aux Jurassiennes et aux Jurassiens sur le maintien du programme de l'A16, notamment en ce qui concerne le calendrier et les moyens financiers mis en œuvre. Le Parlement jurassien demande à la Confédération de continuer, plus que jamais en période de crise économique, à mener une politique de développement routier qui vise prioritairement à achever le réseau des routes nationales et à investir aux endroits où le retard est important.

Le Parlement jurassien, à l'instar du Gouvernement jurassien et des députés jurassiens aux Chambres fédérales, revendique fermement auprès du Conseil fédéral le maintien in extenso du programme défini pour la construction de l'A16 et donc la libération totale des crédits selon le calendrier prévu et les engagements pris antérieurement.

**M. Benoît Gogniat (PS):** Pourquoi revenir à charge sans cesse et remettre en cause périodiquement le dossier A16? C'est inadmissible de la part de la Confédération!

Lors de la dernière séance de la commission de l'environnement et de l'équipement, Monsieur le ministre nous a fait part du souci qu'il avait eu en ayant contact avec les membres du Conseil fédéral et la Confédération. Ce souci est partagé en entier par la commission.

Pourquoi cette remise en question? Vous me corrigez, Monsieur le Ministre, si je me trompe mais je crois avoir compris que la Confédération, subitement, considère trois critères prioritaires pour investir au niveau des routes nationales, à savoir le niveau du trafic, le niveau environnemental (ce qui en soi est une bonne chose) et le niveau de sécurité.

Or, si l'on prend le premier de ces critères, le niveau du trafic, des points chauds du trafic au niveau de la Suisse, on voit en filigrane ce qui se dessine, à savoir qui est favorisé par l'application de tels critères. Et bien, c'est entre autres Zurich. Encore et toujours Zurich!

La Confédération oublie sciemment ici un autre critère qui, à nos yeux, doit être mis au premier plan, c'est le critère lié aux facteurs de développement économique et ceci particulièrement là où le retard est avéré. Et je ne parle pas ici de régions périphériques parce qu'en ce qui concerne le Jura, si périphérie il y a, elle est justement liée au fait que des dessertes performantes sont insuffisantes et non pas véritablement d'un manque de proximité au niveau de la distance.

Nous sommes fatigués et révoltés des attermoissements de la Confédération et nous refusons désormais de faire l'aumône pour ce qui est notre dû car il s'agit bien de cela. Les Jurassiens, de Boncourt aux Champs de Boujean, ont droit à cette route et tout de suite! La Confédération doit le savoir et doit accepter une fois pour toutes de mettre ce dossier en priorité numéro un, et surtout sans la remettre périodiquement en question.

En d'autres lieux, Zurich comme il se doit, il suffit qu'on y toussote pour que la Confédération panique et entraîne dans sa panique des régions comme les nôtres! Et bien cela suffit! Le Jura sait être solidaire, c'est sûr, mais, au cas présent, nous avons donné et largement et même si Zurich est malade, nous ne voulons plus que ce soit un de ces malades de plus qui nous gouverne! C'est à notre tour d'être un peu égoïste mais surtout ambitieux. La Confédération doit admettre nos problèmes et les empoigner.

Merci donc aux membres de ce Parlement de soutenir la résolution qui vous est soumise et de l'accepter. Elle émane de la commission de l'environnement et de l'équipement que je représente ici. Nous y demandons tout simplement à la Confédération de maintenir in extenso le programme défini pour la construction de l'A16, tout cela aussi bien au niveau des crédits que du calendrier.

**M. Laurent Schaffter,** ministre de l'Équipement: Le Gouvernement jurassien, naturellement, appuie pleinement cette résolution et je souhaite ici relever quelques points très importants sur lesquels il faudra être très attentif.

Vous avez remarqué que, dans son communiqué, le Conseil fédéral indique qu'il va donner les moyens pour terminer la Transjurane en 2013-2014, ce qui veut dire que cela représente, en investissements, à peu près 1,6 milliards sur territoire jurassien. Et lorsqu'on fait la division, depuis aujourd'hui jusqu'à sa terminaison, cela représente environ 135 à 140 millions de francs par année. Donc, il faut déjà être conscient qu'il nous faut maintenir la pression pour que l'Office fédéral des routes établisse un septième plan de construction des routes nationales qui tienne compte de la décision du Conseil fédéral de terminer cette autoroute dans les délais. C'est la première chose.

Deuxièmement, il est très important aussi de constater que le Conseil fédéral a déclaré que les contournements des villes de Porrentruy et de Delémont seront terminés en 2005 comme prévu, c'est-à-dire que les moyens financiers seront mis à disposition. C'est un élément extrêmement important.

La résolution n'en parle pas mais je voudrais aussi que le Parlement jurassien soit bien attentif aux promesses qui m'ont été faites, pour l'instant oralement – nous allons essayer de les avoir par écrit – à savoir que le conseiller fédéral Moritz Leuenberger s'est engagé à faire débiter les travaux de la section 2 Porrentruy–frontière française cette année encore alors qu'il avait comme objectif de les repousser jusqu'en 2005. Il faut veiller à ce que cet engagement et cette promesse soient tenus. Personnellement, je m'engagerai à obtenir une confirmation écrite.

Au passage, je remercie la commission de l'environnement et de l'équipement, par son président, qui a rédigé cette résolution et le Gouvernement renouvelle son appui total à cette dernière.

**M. François Valley (PLR):** Le groupe radical s'est également préoccupé et de manière sérieuse de ce dossier. Ce travail a abouti à deux questions écrites qui ont été transmises la semaine passée au Secrétariat du Parlement.

D'autre part, une lettre adressée au président du Parlement suisse, Yves Christen, à nos conseillers fédéraux Pascal Couchepin, président de la Confédération, et Kaspar Villiger, à la présidente du PRDS, Mme Christiane Langenberger, et au président du groupe radical aux Chambres, Fulvio Pelli, demande leur appui pour défendre les intérêts du Jura sous la coupole.

Le groupe radical ne peut donc que souscrire à cette résolution et la défendre avec force.

**M. Norbert Goffinet (PDC):** Le groupe PDC appuie sans retenue la résolution qui nous est proposée.

Après les premières coupes financières de novembre de 23 millions relatives aux crédits de l'A16, notre groupe s'est soucié des répercussions de celles-ci sur la réalisation de l'A16 sur le territoire cantonal, voire de Bienne à Boncourt, notamment en déposant une question écrite dont le but est d'analyser les incidences des reports de crédits sur la réalisation complète de l'A16.

En effet, il nous paraît vital d'analyser systématiquement les conséquences des reports de crédits, qu'ils aient trait aux non-engagements d'études, voire de travaux préliminaires



pour la section 2 de l'A16 Porrentruy–Boncourt car engager des moyens en 2003 pour ces deux objets signifie la poursuite des constructions en 2004 et les années suivantes pour le tronçon Porrentruy–Boncourt. Nos entreprises ont besoin de ces travaux pour maintenir leur potentiel mis en place pour réaliser l'A16 et garantir les places de travail de Juras-siens. De plus, l'économie jurassienne ne pourra bénéficier des atouts de l'A16 que lorsque celle-ci sera réalisée sur l'ensemble du Canton.

Que M. Leuenberger ait besoin de moyens supplémentaires pour Zurich, nous ne le contestons pas mais le groupe PDC ne peut accepter que cela soit au détriment des Juras-siens et des Valaisans. Nous avons donc fait appel à la solidarité des parlementaires fédéraux PDC et d'autres cantons romands et alémaniques, qui nous ont assurés de leur soutien dans cette affaire.

Nous tenons également à saluer les interventions efficaces de notre ministre de l'Environnement et de l'Équipement, M. Laurent Schaffter, qui semble avoir agi, dans ce cas précis, en tant que mandataire du peuple jurassien, avec ses atouts d'ancien entrepreneur et d'industriel soucieux de l'efficacité plutôt que des effets de manche.

Pour terminer, nous souhaitons remercier nos représentants aux Chambres fédérales, MM. Gentil et Lachat, pour avoir su faire fi des rivalités partisans éventuelles au profit des intérieurs supérieurs de notre Canton.

Notre groupe continuera d'être attentif à tout report éventuel de crédits ou de délais non respectés.

*Au vote, la résolution no 88 est adoptée par 59 députés.*

## 18. Résolution no 89

### Non au démantèlement des transports publics Jérôme Oeuvray (PDC)

Le Conseil fédéral, par M. Kaspar Villiger, cherche à réaliser des économies de 150 à 300 millions dans le domaine des transports publics. Pour donner suite à cette demande, l'Office fédéral des transports, par son directeur M. Friedli, a proposé quatre scénarios d'économies. L'un de ces scénarios prévoit de supprimer 25% des prestations dans le trafic régional. Car Postal a été cité en exemple en prévoyant, ni plus ni moins, la suppression d'une ligne de cars postaux sur quatre.

Pour les régions périphériques et plus particulièrement pour le canton du Jura, les conséquences seraient désastreuses. Selon les critères qui ont été avancés, ce n'est pas une ligne sur quatre qui pourrait disparaître dans le canton du Jura mais une proportion encore plus importante. A noter que les lignes des CJ seraient probablement aussi concernées.

Il faut savoir que le canton du Jura participe au financement du transport public régional à hauteur de 7%, alors que 93% des coûts sont actuellement financés par la Confédération, représentée par l'Office fédéral des transports. Le canton du Jura aurait des difficultés pour sauver ces lignes car il devrait en assurer le financement à 100%, ce qui représenterait plusieurs millions par année.

Ces économies fédérales se font, à nouveau, sur les dos des régions périphériques. Il s'agit d'un transfert de charges de la Confédération sur les cantons. Ces mesures sont en contradiction totale avec la volonté fédérale de favoriser le transfert modal en direction du transport public. Les conséquences des fermetures des lignes postales sont dramatiques pour les clients (pendulaires, personnes âgées, enfants, etc.) mais également pour les chauffeurs et leur famille. C'est une accélération de la désertification de nos villages. A noter également que l'ensemble de la chaîne des transports publics serait pénalisé car les bus amènent les

clients au train et ces derniers, privés de correspondance bus, pourraient choisir la voiture pour leurs déplacements. La Poste et ses collaborateurs vont se mobiliser pour que le pire n'arrive pas.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil fédéral de réagir avec détermination afin de défendre le transport public dans les régions périphériques, particulièrement dans notre Canton. Il s'agit d'assurer un transport public efficace et le maintien de la totalité des places de travail.

**M. Jérôme Oeuvray (PDC):** Merci aux différents groupes politiques d'avoir pu faire de cette intervention une résolution interpartis.

A la recherche des économies perdues, le Conseil fédéral tente désespérément d'imposer des coupes budgétaires. Après avoir essayé de supprimer le paquet d'allègements fiscaux, il s'attaque aux transports publics. Ceci a de comparable avec la redistribution que nous venons de traiter des crédits A16 qu'il met en cause gravement les engagements pris pour les régions périphériques. Ceci est inacceptable et nous le disons clairement. L'assemblée du parti radical n'a pas manqué de le dire au ministre en charge des finances. Il ne sert à rien de mettre sur pied des Etats généraux, comme nous l'avons fait avec les anciennes régies fédérales (La Poste, les CFF, Swisscom) si, quelques mois après, nos bonnes résolutions ne sont pas suivies d'effets.

Afin de donner tous les moyens à nos quatre élus fédéraux afin qu'ils puissent s'associer au plus grand nombre de leurs collègues, le Parlement jurassien prend la ferme résolution, la réitère devrais-je dire, quant à son attachement sans faille aux transports publics.

Ce matin, dans le cadre des différentes interventions faites à la tribune, nous avons eu l'occasion de poser le constat assez tôt. Aujourd'hui, il est grand temps, avec le Gouvernement, de mener la première action. Non au démantèlement du financement des lignes CJ, non à la suppression d'une ligne de cars postaux sur quatre, non aux économies sur le dos des régions périphériques et à la désertification des villages! Nous disons oui à un transport des voyageurs efficace dans toute la Suisse, oui à un accès équitable des transports publics pour tous les citoyens. Je vous remercie de votre appui.

**M. Laurent Schaffter,** ministre de l'Équipement: J'ai pu expliqué la position du Gouvernement lors de la réponse à la question orale qui a été posée tout à l'heure. Le Gouvernement s'associe pleinement à votre résolution et, pas plus tard que vendredi, j'en ferai état lors de la séance qui nous réunira avec les représentants de l'Office fédéral des transports.

Je m'engage, en tout cas personnellement, à approfondir ce dossier et à résister aux velléités confédérales de réduire les transports publics dans notre région, qui est déjà quelque peu attaquée sur d'autres domaines.

*Au vote, la résolution no 89 est adoptée par 58 députés.*

**La présidente:** Nous allons clore maintenant cette séance du Parlement. Je le regrette pour les personnes qui souhaitaient avoir des réponses à leurs interpellations et aux différentes questions écrites mais nous les remettons à la séance suivante.

Je vous demande de prendre un petit moment de pause pour une question pratique. Nous allons commencer l'inauguration dans un petit quart d'heure.

*(La séance est levée à 11.30 heures.)*

## Inauguration officielle de l'Hôtel du Parlement et du Gouvernement

**M. Jean-Claude Montavon**, vice-chancelier d'Etat: Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités, vous avez devant vous un homme heureux! En effet, le jour est enfin arrivé où le Parlement jurassien possède son propre bâtiment, sa salle de séance, ses salles de réunion.

Depuis plus de vingt ans, au gré de mes voyages en Francophonie, j'ai toujours éprouvé une gêne en étant invité dans des bâtisses vénérables, souvent fonctionnelles, quelquefois somptueuses. Et je me posais chaque fois la même question: «Jusqu'à quand devrai-je attendre pour que le Parlement de la République et Canton du Jura siège dans ses propres murs afin que les Jurassiens puissent s'identifier à un symbole, celui de l'institution parlementaire, principale représentante du peuple jurassien?». C'est désormais chose faite et bien faite.

Je déclare ouverte cette inauguration officielle et, sans plus tarder, je cède la parole à M. Jean Châtelain, architecte, qui a mené à bien la rénovation de ce bâtiment.

**M. Jean Châtelain**, architecte responsable du groupe d'étude «Palais de justice», Delémont: Cela me fait très bizarre d'être en un endroit qu'on a dû sonder plusieurs fois pour savoir s'il était à son bon emplacement! Cela fait partie de l'ensemble de la salle. Je vous remercie et je dois vous avouer que je suis très ému aujourd'hui d'inaugurer ce bâtiment.

Le professeur Claude Raffestin, géographe-philosophe, nous donne une leçon d'humilité devant l'inconnue de l'avenir. Il affirme que le moteur de développement, c'est l'hospitalité. C'est un peu le thème qui nous a guidés à travers cette rénovation importante.

Madame la Présidente du Parlement, Monsieur le Président du Gouvernement, Mesdames, Messieurs, je tiens à remercier le Parlement, les autorités cantonales dont spécialement l'architecte cantonal Laurent Theurillat, les bureaux techniques, mes collaborateurs Jean-Daniel Jeanneret et Mario Mariniello et surtout les artisans qui ont œuvré dans ce noble bâtiment depuis le 4 mars 2002.

Je vous résume en quelques mots l'histoire du bâtiment:

Les premières fondations sont datées du XII<sup>e</sup> siècle. En bordure de ville de Delémont, la châtelainie (c'était son nom à l'époque) s'est bâtie sur les remparts, avec une tour, appelée Tour de la Courtine, faisant office d'angle nord-est des remparts. C'est en 1627 que le Prince Evêque achète le bâtiment pour y loger son châtelain. (Ce n'était pas mon grand-père!)

En 1717, Jean-Conrad de Balenstein transforme le bâtiment pour lui donner son allure classique. Puis, nonante ans plus tard, en 1802, les Français utilisent la châtelainie comme caserne. Les Français sont donc passés à l'intérieur de ces murs.

De 1802 à 1973, le bâtiment a abrité successivement le bailli de Berne, une sous-préfecture, un gouvernement provisoire, une préfecture, puis un palais de justice avec des prisons.

Par une étude approfondie effectuée par Marcel Berthold de l'Office des Monuments Historiques et de M. Giuseppe Gerster, expert fédéral, en collaboration avec notre bureau, il a été démontré qu'il était possible de transformer ce bâtiment pour le siège du Gouvernement et du Parlement Jurassien.

La salle du Parlement sur trouve sur l'articulation entre le bâtiment historique et les anciennes prisons. Dans le bâtiment historique (la partie qui se trouve à votre gauche), nous trouvons les bureaux et la salle du Gouvernement. Une attention particulière a été de restaurer les locaux existants en leur donnant un esprit en relation avec son passé du XVIII<sup>e</sup>

siècle. L'ascenseur a été installé dans cette partie du bâtiment pour des questions d'accessibilité au rez-de-chaussée. La cicatrice laissée par ce coup d'épée fut rapidement résorbée par le doigté des artisans.

Au dessus des anciennes prisons, nous trouvons tous les services attenants à la salle du Parlement: les pas-perdus, les toilettes, la cafétéria et la cuisine. Le taux d'occupation variable de la salle du Parlement a influencé sur les dimensions des locaux, sachant que ces espaces devaient être agréables pour des grands et des petits groupes.

Pour relier virtuellement tous les utilisateurs, l'équipe des électriciens a mis à disposition un système à base de fibres optiques utilisant les dernières technologies de communication et le bâtiment répond aux dernières normes d'économie d'énergie avec un système de ventilation contrôlée.

Je viens de faire un rapide descriptif technique qui a démontré qu'il était possible de transformer un bâtiment de plus de 300 ans en un espace multifonctionnel de communication grâce, entre autres, à des systèmes de communication croisés constitués de spécialistes et d'artisans.

Au-delà des éléments purement techniques, le rôle de l'architecte est de donner une âme à sa construction. Le fil rouge est la symbolique. Elle nous a guidés tout au long des travaux.

Hôtel du Parlement et du Gouvernement: hospitalité, convivialité et image du Canton.

Hôtel, expression de l'hospitalité:

Les systèmes contraignants se sont simplifiés à leurs fonctions les plus simples: système de sécurité par la surveillance humaine, système de comptage des votes en levant la main, système qui permet de voir, d'écouter et de s'exprimer sur la scène et non anonymement par le biais de micros impersonnels.

Hôtel, lieu de rencontres, lieu convivial:

Résolument non démonstrative, l'organisation de ces nouveaux espaces s'inspire de la vie de tous les jours. La lumière, les sons, les vues sont créés pour une meilleure orientation dans le bâtiment. Ces éléments ont été pensés, dessinés et bâtis pour offrir aux utilisateurs et aux utilisatrices un endroit convivial.

Hôtel, expression d'une image:

Modestes et spartiates, les locaux du Parlement et du Gouvernement expriment l'esprit du lieu. La salle du Parlement n'est rien d'autre qu'un cœur qui respire, un poumon qui bat, sa seule paroi sur une ligne courbe délimite par un geste le lieu de la parole. Cette salle-ci a été le centre de toutes nos réflexions.

De l'extérieur, seule une excroissance laisse deviner l'emplacement de la salle du Parlement. Ses lumières informent si elle est en vie, si elle respire.

Lieu de décisions, lieu de libertés, la salle du Parlement marque les esprits, les désespoirs et les joies. Son image n'est que le miroir de nos pensées: quand on la regarde, on se voit soi-même.

Le canton du Jura peut aujourd'hui se prévaloir d'une salle de Parlement. Elle fixe un lieu mais s'ouvre sur l'extérieur. Aménagée sobrement, confortablement, favorisant le dialogue, elle exprime la simplicité, la joie de vivre et l'hospitalité. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Claude Montavon**, vice-chancelier d'Etat: Il m'appartient à présent de céder le témoin à Monsieur Gérald Schaller, président du Gouvernement jurassien.

**M. Gérald Schaller**, président du Gouvernement: Madame la Présidente du Parlement jurassien, Mesdames et Messieurs les Députés, chers invités, souvenez-vous: il y eut une époque, pas si lointaine, où le Gouvernement et le Parlement jurassien rêvaient de s'installer dans un château (définition

selon le Petit Robert: habitation seigneuriale ou royale avec ses dépendances). Ce vœu, vous le savez, est resté sans suite et faute d'avoir pu le concrétiser, les autorités cantonales se sont offert un palais (d'après le dictionnaire: vaste et somptueuse résidence d'un chef d'Etat). Ce palais, les autorités cantonales l'ont transformé en hôtel (définition: grand édifice où siège une autorité !). D'une habitation royale avec dépendances, on est donc passé à un grand édifice où siège une autorité !

Ce glissement sémantique ne signifie pas pour autant que la politique jurassienne aurait perdu de son lustre et de sa noblesse. Au contraire! J'y vois plutôt l'expression d'une certaine conception de l'exercice du pouvoir qui, me semble-t-il, correspond bien à notre culture politique: un pouvoir empreint d'une certaine officialité mais qui s'exerce dans un cadre convivial et accessible à la population. Ce bâtiment rénové concilie, à mon sens, parfaitement ces deux exigences. Les concepteurs du projet ont ainsi parfaitement relevé le défi difficile que nous leur avons proposé.

C'est vous dire que je suis très heureux d'inaugurer cet Hôtel du Parlement et du Gouvernement et de vous souhaiter, chers invités, la plus cordiale bienvenue à cette cérémonie qui se veut, à l'image de l'édifice, à la fois officielle et conviviale.

Avant toute chose, je tiens à souligner et à saluer la qualité du travail accompli ici ces derniers mois et à rendre hommage aux concepteurs et aux artisans de cet aménagement. Ils ont réussi la prouesse de marier ce cadre ancien et relativement contraignant avec la modernité, comme l'illustre le porte-à-faux arrondi de cette salle du Parlement mais aussi les aménagements intérieurs et techniques que vous avez pu découvrir. Comme c'est souvent le cas avec des bâtiments d'un certain âge, les artisans ont rencontré quelques imprévus, ils ont dû courir après le temps et s'astreindre à un rythme de travail soutenu pour nous permettre d'étreindre la salle du Parlement en décembre dernier et d'inaugurer l'ensemble du bâtiment aujourd'hui. Tout le mérite leur en revient et j'adresse, en votre nom à tous, ma reconnaissance à l'architecte et à l'ensemble des personnes qui ont contribué à cette réalisation.

Ainsi donc, après vingt-cinq ans d'emménagements provisoires et de déménagements plus ou moins définitifs, le Parlement et le Gouvernement jurassiens posent enfin leurs valises dans un cadre approprié à l'exercice de leurs activités. La patience est la reine des vertus, dit-on, et les autorités cantonales jurassiennes n'en ont pas été dépourvues durant toutes ces années. Il était temps, néanmoins, que cette patience soit récompensée!

Le Parlement dispose donc d'une salle moderne et lumineuse, à l'architecture harmonieuse et fonctionnelle dont la petitesse, toute relative, sera, j'en suis certain, largement compensée par la grandeur des causes et des idées qui seront défendues dans ce prestigieux cénacle. Les salles de séances, dont les noms font référence à l'histoire jurassienne en rendant hommage aux pères de la patrie Roland Béguelin et Roger Schaffter, offrent aux commissions parlementaires un cadre de travail que nous espérons non seulement agréable mais aussi intellectuellement stimulant et propice au débat d'idées.

Le Gouvernement, quant à lui, apprécie de pouvoir désormais offrir à ses hôtes un cadre de réception qui correspond mieux au prestige de ceux-ci.

Je forme le vœu, et ce sera ma conclusion, que cet Hôtel du Parlement et du Gouvernement incarne à nos yeux bien davantage que la définition un peu sèche de «grand édifice où siège une autorité» qu'en donne le dictionnaire. Je souhaite qu'il soit le symbole d'un pouvoir qui s'exerce avec dignité et respect dans un esprit de service à la population jurassienne. Un lieu où émergent et s'échangent des idées, où se conçoivent des projets novateurs et où s'invente et se crée l'avenir de la République et Canton du Jura.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Claude Montavon**, vice-chancelier d'Etat: Madame Madeleine Amgwerd, présidente du Législatif jurassien, vous adresse maintenant son message.

**Mme Madeleine Amgwerd**, présidente du Parlement: Le protocole aurait voulu que je parle de ma place parce qu'il semble qu'une présidente ne quitte jamais sa place. J'ai préféré m'adresser à vous depuis ici. Monsieur le Président du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Députés, Messieurs les Invités de la Communauté française de Belgique, Monsieur Didier van Eyll, membre du Bureau du Parlement de la Communauté française et Monsieur Christian Daubie, secrétaire général de ce même Parlement – j'aurais eu aussi le plaisir de saluer des personnes représentant le Conseil régional du Val d'Aoste qui, malheureusement, n'ont pas pu s'associer à notre fête et je les en excuse – Mesdames et Messieurs les architectes, ingénieurs, artisans, vous toutes et tous qui avez participé à la réalisation de cet Hôtel du Parlement et du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Invités, au nom du Parlement jurassien, je suis très heureuse de vous saluer et de vous accueillir dans le nouvel «Hôtel du Parlement et du Gouvernement jurassiens».

Certaines d'entre vous, certains d'entre vous ont travaillé dans ce bâtiment pour en faire ce qu'il est aujourd'hui. D'autres y ont travaillé par le passé, je pense particulièrement au personnel des tribunaux. D'autres encore y ont déjà un peu travaillé et y travailleront désormais. Je pense à vous, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs du personnel au service du Parlement et de l'administration cantonale.

Bienvenue dans notre, dans votre «Hôtel du Parlement et du Gouvernement».

J'aimerais avec mes quelques propos vous offrir trois «perspectives». L'une est géographico-historique, la seconde plus onomastique ou toponymique, la troisième sera de type photographique et viendra entrecouper et illustrer les deux autres!

Commençons donc par une première photo, de couleur sépia, et imaginons le décor

Nous sommes dans les années 1700. Qui occupe cette maison?

Le cérémonial de cette inauguration ne saurait être confondu avec une leçon d'histoire. Cependant, il offre une occasion privilégiée de tracer à grands traits le portrait de la famille Rinck de Balenstein. Joseph Guillaume est bailli de la Seigneurie de Delémont. Son épouse, Marie Claudine Antoinette de Ramschwag lui donne une nombreuse descendance: dix-sept enfants dont sept, malheureusement, décèdent en bas âge. Pas étonnant donc que le couple ait besoin d'agrandir sa résidence en 1717!

Les chroniqueurs du XVIII<sup>ème</sup> siècle relèvent des assemblées brillantes de notabilités et d'autorités que la famille réunit à l'occasion de fêtes de famille, mariages, noces d'or et autres festivités, qui émaillent la vie quotidienne. Pour une évocation plus détaillée des noces d'or de nos deux époux, je vous renvoie aux écrits du doyen Louis Vautrety.

Selon les usages de la petite noblesse de l'époque, petits enfants devenant grands, traditionnellement ils font de beaux mariages... ou entrent au couvent. Ecoutez plutôt: Marie Anne Barbe devient chanoinesse et Marie Elisabeth Josèphe entre chez les cisterciennes. Claudine épouse le comte de Montjoie, Marie Françoise un baron, officier au service du roi de France, et Marie Victoire Jean-Frédéric Conrad de Gléresse, conseiller de Son Altesse et constructeur de l'Hôtel de Gléresse à Porrentruy.

Et les garçons me direz-vous? Ils entrent dans les ordres. Joseph Guillaume étudie le droit mais devient chanoine, puis prince-évêque de Bâle. Jean-François Humbert et Conrad Antoine Sébastien – notez la richesse imaginative des prénoms – sont reçus chanoines. Ignace Balthasar Willibald

sera chevalier de l'Ordre de Malte. Seul Luc Xavier, enfin, assure la descendance par son mariage avec Marie Régine von Bodman célébré «en la chapelle du Vorbourg au milieu d'un grand concours de seigneurs et d'étrangers».

Cette photo de famille ne porte aucun jugement de valeur sur la destinée des filles et des garçons de l'époque. Elle est juste là pour que vous imaginiez, pendant quelques minutes, qui vous a précédés dans ces lieux. On pourrait également se poser des questions pour savoir qui a eu le plus de chance. Ce ne sera en aucun cas mes propos, ce pourrait être des propos de table!

Après cette première photo du temps passé, un peu de géographie urbaine

A l'angle nord-est de la vieille ville de Delémont, notre «Hôtel» est un élément historique et urbanistique marquant.

Il est situé rue de la Condemène, qui deviendra en 1850 seulement la rue de l'Hôpital. Le nom «condemène» vient du latin «dominus» qui, comme chacun sait, signifie seigneur. L'endroit a donc très tôt une allure ou une vocation seigneuriale! Une condemène est au Moyen-âge une terre agricole que s'était réservée le seigneur, plus tard une terre appartenant à la communauté. On pourrait donc aller jusqu'à prétendre que le Parlement et le Gouvernement n'ont aucune usurpé leur droit et leur pouvoir!

Le bâtiment est flanqué d'une tour de défense appelée – un document de 1499 l'atteste – «haulte thour (et je vous l'épèle pour le plaisir) en la Franche Courtine». On disait la Courtine «franche» parce que ceux qui s'y réfugiaient étaient affranchis et donc libérés. Le Moyen-âge connaissait donc le droit d'asile: les criminels mais aussi les débiteurs, qui parvenaient en certains lieux reconnus comme asiles, étaient légalement à l'abri du souverain et de la police; ils pouvaient attendre en cet endroit que la colère des autorités s'apaise et parlementer quelques jours avec la justice avant de se livrer. Si la porte était fermée la nuit, sa poignée servait d'asile à ceux qui la tenaient.

J'estime que c'est un beau symbole que le Parlement s'installe près de la Tour de la Franche-Courtine et témoigne ainsi son attachement au respect des droits humains, à la justice et à la liberté.

En conclusion de cette perspective historico-géographique, je citerai la description qu'en fait Jean-Paul Pellaton dans son livre sur Delémont: «derrière son jardin provincial, le bâtiment (...) possède les attributs d'une demeure patricienne sobre et imposante.»

Deuxième clip photographique, que j'intitule «à la Daurier», cette photo-là serait en noir et blanc

La justice des hommes, affaires civiles, divorces et réclamations d'argent, affaires pénales et correctionnelles, injures ou vols, justice administrative, permis de construire et autres, mais aussi affaires criminelles avec les Assises sous le régime bernois de 1971 à 1979: les juges et les jurés, les greffiers, les plantons de la police cantonale pour assurer le service d'ordre, les avocats, les plaignants et les prévenus. Avec panache, rigueur et bon sens populaire, toutes les grandes affaires criminelles de l'époque se sont déroulées ici. Si cette salle pouvait parler!

Les juges ne siégeaient pas en robe, privilège des gens de justice du château des Princes-Evêques de Porrentruy. Les avocats se présentaient en habits de ville, comme vous autres, Mesdames et Messieurs les Députés. Quant aux plaideurs, ils comparaissaient parfois dans leurs habits de travail mais le plus souvent dans leurs costumes du dimanche!

Quelques croquis:

- un braconnier sûr de lui et menteur comme un arracheur de dents;
- un voleur à l'étalage qui a succombé à la tentation de beaux étals;

- un escroc roublard et hautain encadré par des agents de police;

- mais aussi une jeune femme essayant de sauver son couple en cherchant auprès du juge un dernier soutien, un ultime conseil voire une remise à l'ordre de son mari;

- un toxico hagar;

- un automobiliste pris en flagrant délit d'alcool au volant que le juge doit traiter plus en médecin de campagne qu'en magistrat sévère;

- un entrepreneur, autrefois considéré et aujourd'hui ruiné ou en faillite;

- un criminel de sang contre lequel la famille de la victime réclame vengeance;

- ou encore des voisins qui se querellent pour une haie mal taillée alors que le vrai problème est ailleurs, bien plus profond, dans une relation amicale trahie il y a des années, voire des générations.

Tout ce petit monde – et tellement d'autres encore – a déambulé dans les corridors et a comparu devant le tribunal où le juge, avec sa greffière, fut à la fois conseiller, médiateur, négociateur, juge de paix et tout simplement homme de justice qui dit le droit et juge.

Cette salle a entendu des confessions et des secrets de famille, des indignations et des pleurs, des rires aussi, des condamnations et des réparations mais aussi des réconciliations.

Après la photo noir-blanc, évoquons quelques noms

Ce bâtiment a eu de nombreux propriétaires et de nombreux noms. Ils nous parlent d'un autre âge, d'autres coutumes, d'autres pouvoirs... avant celui que nous exercerons, Parlement et Gouvernement, dans ces murs, avec sagesse et justice.

- 1627 – Le Palais de la Franche-Courtine devient Châtelainie ou aussi Châtelainie (cela s'écrit de deux manières: avec deux «l» et ou «ai»): c'est la résidence du châtelain, magistrat de haut rang, représentant du souverain dans la Seigneurie de Delémont.

- 1792 – La Sous-Préfecture (la petite période «casernes» n'a pas laissé de trace dans la dénomination): nous avons tous en mémoire la très jolie histoire... d'un sous-préfet allant aux champs, même si ce ne sont ni le même champ, ni le même sous-préfet! (Alphonse Daudet, Lettres de mon Moulin).

- 1815 – Le Bailliage: non seulement un bailli, mais le grand bailli bernois en fait sa résidence... sans commentaire.

- 1831 – La Préfecture, bernoise elle aussi, occupe les appartements...jusqu'à ce que les Jurassiens prennent le pouvoir.

- 1838 – Le Tribunal de Delémont s'installe dans le bâtiment mais cela reste la Préfecture!

- 1971 – Avant d'être un «Hôtel», l'édifice reprend du rang et reçoit le nom de «Palais de Justice».

- 2003 – L'histoire se termine aujourd'hui et nous lui donnons le nom un rien majestueux, convenez-en, d'Hôtel du Parlement et du Gouvernement.

En conclusion, cette histoire de noms certifie la nouvelle affectation de ce bâtiment et confirme les liens séculaires qui unissent ce monument au pouvoir et à sa représentation architecturale.

Troisième et dernière photo, en couleur et numérique

Si les deux précédentes photos ont été croquées par l'historien et le juge, c'est moi qui ai pris la dernière!

Qui voyons-nous maintenant dans ces couloirs et ces salles?

- Une ou un député(e) pressé(e) qui a le souci d'être le premier(la première) à s'inscrire pour les questions orales.

- Une ou un député(e) moins pressé(e) qui prend les journaux en arrivant, passe d'abord à la cafétéria prendre café et croissant en fumant la cigarette interdite dans cette enceinte.

– Une ou un ministre chargé(e) de dossiers qui arrive essoufflé(e) à la séance du Gouvernement.

– Les huissiers, vice-chancelier et secrétaire qui vérifient les détails techniques des enregistrements et qui doivent rappeler trop souvent à la présidente d'être attentive à son micro.

– La ou le journaliste en recherche de scoop qui hante les pas perdus mais ne perd pas le fil rouge des questions orales.

– La ou le curieux(se) qui vient assister à la séance du Parlement parce que, précisément, un point le ou la concerne... ou est-ce pour voir l'élu(e) de son cœur?

– L'étudiante ou l'apprenti, qui vient faire la partie pratique de son cours théorique d'instruction civique et constate que certains députés parlent pendant que d'autres lisent ou l'inverse.

C'est vous et moi, Mesdames et Messieurs les députés, ministres, fonctionnaires, journalistes et curieux, jeunes et moins jeunes, qui hanteront cet ancien palais aujourd'hui notre, votre hôtel.

Voilà pour la photo d'actualité.

J'ai fait appel à quelques personnes pour créer les perspectives et illustrer mon propos et j'aimerais tout simplement les remercier:

– l'histoire, par l'Office du patrimoine historique, Michel Hauser, Marcel Berthold et François Noirjean;

– la justice, par Pierre Lachat;

– et Jean-Louis Rais avec son livre «Delémont, de rue en rue et de siècle en siècle», dont je vous recommande l'achat

et la lecture! Ce livre vous transporte dans d'autres temps que vous et moi n'avons pas connus et c'est en parcourant cet ouvrage que j'ai eu l'idée d'illustrer ce discours par des photos d'avant-hier, d'hier et d'aujourd'hui. C'est vous qui ferez celle de demain.

Je souhaite que les bruits de couloir n'emplissent pas notre Parlement, que les rumeurs ne défassent pas la vérité mais que cette maison ancestrale soit le lieu où se prennent les décisions sages et justes pour l'avenir des Jurassiennes et des Jurassiens. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Claude Montavon**, vice-chancelier d'Etat: La partie oratoire de cette inauguration est à présent terminée. J'invite les personnes qui ne les connaissent pas encore à parcourir les différents locaux du Parlement, situés à cet étage et à l'étage supérieur, ainsi que la salle du Gouvernement, située à l'étage inférieur au bout du corridor. Quant aux personnes, notamment les députés, qui ont déjà pris une certaine habitude de parcourir ces locaux, je les invite à l'apéritif et je demanderais aux dix anciens présidents ici présents de m'accompagner pour la visite des locaux.

J'aimerais vous signaler que nous avons voulu inscrire l'unité du Jura dans le quotidien du Législatif jurassien. C'est ainsi que nous avons baptisé nos salles de réunions: «salle du 23-Juin» (au troisième étage), «salle Roland Béguelin» et «salle Roger Schaffter» (à cet étage), nos deux pères de la patrie. Leurs épouses, ici présentes, en seront les témoins. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)